



Budget de fonctionnement

2021-2022

Université 
de Montréal et du monde.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Mot du recteur | 5 |
| L'UdeM en 2020 | 7 |
| Le budget en bref | 8 |
| Orientations budgétaires | 11 |
| Principes d'allocation budgétaire..... | 17 |
| Budget de fonctionnement 2021-2022 | 24 |
| Vue d'ensemble..... | 24 |
| Les revenus..... | 27 |
| Les dépenses..... | 33 |
| Données budgétaires | 38 |
| Sommaire des revenus et des dépenses..... | 39 |
| Sommaire des revenus | 40 |
| Sommaire des dépenses..... | 41 |
| Calcul estimatif de la subvention de fonctionnement | 42 |
| Enseignement et recherche | 43 |
| Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche..... | 44 |
| Services à l'enseignement et à la recherche | 45 |
| Administration..... | 46 |
| Gestion des immeubles | 47 |
| Services aux étudiants..... | 48 |
| Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) | 49 |
| Services auxiliaires | 50 |

ANNEXES

| | |
|---|----|
| 1. Le processus budgétaire..... | 53 |
| 2. La structure budgétaire de l'UdeM..... | 56 |



Université 
de Montréal
et du monde.



Mot du recteur

J'ai le plaisir de vous présenter le budget de fonctionnement 2021-2022 de l'Université de Montréal.

Depuis plus d'un an maintenant, l'Université de Montréal, comme toutes les universités dans le monde, remplit sa mission dans des circonstances inédites. La pandémie est venue bousculer les conditions usuelles des pratiques d'enseignement et de recherche et nos campus, généralement fréquentés par plus de 60 000 personnes, ont soudain été presque entièrement désertés.

Les lieux ont été désertés, mais pas les cours. C'est la bonne nouvelle de l'année qui vient de se terminer. Les étudiants et étudiantes continuent de nous accorder leur confiance et poursuivent leur projet d'études, en dépit des vents adverses de la situation sanitaire. Et selon les prévisions d'inscription sur lesquelles se base le présent budget, l'effectif étudiant devrait augmenter légèrement l'an prochain.

En 2021-2022, l'UdeM enregistrera un déficit de l'ordre de 11,2 M\$ sur un budget de fonctionnement total qui avoisinera les 900,0 M\$. Mais tout comme en 2020-2021, il s'agira d'un manque à gagner entièrement attribuable aux effets de la pandémie et circonscrit pour l'essentiel au passage massif à l'enseignement à distance et aux pertes subies par le secteur des activités autofinancées, comme le CEPSUM, les services alimentaires ou encore les Résidences. Bref, n'était la COVID-19, les finances de l'UdeM seraient en équilibre, comme elles l'ont été au cours des quatre années précédant 2020.

De toutes les décisions budgétaires prises pour 2021-2022, j'en retiens une : le soutien que nous continuerons d'apporter aux facultés pour améliorer l'expérience d'enseignement à distance – nous attribuerons près de 4,0 M\$ supplémentaires à ce poste de dépenses. J'ai souvent eu l'occasion de le répéter depuis le début de la pandémie : pas question pour l'UdeM de devenir une université en ligne. Ce qui ne nous dispense pas, lorsque l'enseignement se fait à distance, de chercher à offrir l'expérience la plus riche et la plus complète possible à nos étudiants et étudiantes.

Notre université, comme toutes les universités au Québec, dépend du financement public pour assurer son fonctionnement. À ce chapitre, il faut saluer les efforts du gouvernement du Québec, qui a su se monter aussi généreux qu'il était possible de l'être dans le contexte actuel. Bien que modeste – 65,0 M\$ pour l'ensemble du réseau – et accordé en partie sous condition, le réinvestissement annoncé par Québec dans son dernier budget agira comme un baume sur le milieu universitaire. Il vient s'ajouter au réinvestissement quinquennal introduit en 2018, dont nous toucherons l'an prochain une nouvelle tranche, de 7,3 M\$.

La première responsabilité d'un établissement public sur le plan financier, c'est de bien gérer les sommes que les gouvernements et les étudiants lui versent pour accomplir sa mission. Bien gérer, c'est allouer de manière optimale les fonds recueillis et viser à l'équilibre. Une tâche dont s'acquitte avec compétence et rigueur l'équipe du Vice-rectorat à l'administration et aux finances, sous la gouverne d'Éric Filteau.



Cette saine gestion est d'autant plus remarquable qu'elle se fait dans un contexte de sous-financement des universités québécoises. Car ce n'est pas parce que nous parvenons à équilibrer nos dépenses et nos revenus que ces derniers sont nécessairement suffisants pour satisfaire aux attentes – de plus en plus élevées – de la population québécoise en matière de formation et d'enseignement supérieur.

Sur ce point, il faut répéter que les universités québécoises sont à la traîne. Entre 2008 et 2020, la dépense par étudiant a augmenté de 10,0 % à l'UdeM, environ la moitié de l'inflation, ce qui signifie que, en dollars constants, nous nous sommes appauvris. Mais surtout, la même dépense s'est accrue pendant ce temps de 50,0 % aux universités de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, et de près de 35,0 % aux universités de Toronto et d'Ottawa. En 2020, nous dépensions en moyenne 10 044 \$ pour former un étudiant à l'UdeM, contre 17 630 \$ à l'Université de l'Alberta et 15 126 \$ à l'Université de la Colombie-Britannique, pour nous en tenir à ces deux seuls comparables.

Dans ce contexte, que l'Université de Montréal se maintienne, année après année, dans le groupe des 100 établissements universitaires les plus réputés au monde tient de l'exploit et constitue pour moi un réel motif de fierté. Nous faisons vraiment plus avec moins et c'est un peu cette histoire que racontent les graphiques et tableaux qui illustrent le présent document budgétaire, le premier que j'ai l'honneur de préfacer depuis mon entrée en fonction, en juin 2020.

Au moment d'écrire ces lignes, le Québec commence à se déconfiner et se prépare à vivre un été à peu près normal. Les signes se multiplient indiquant que la COVID-19 pourrait être derrière nous aussitôt que l'automne prochain. Si tout va comme nous l'espérons, ce budget sera le dernier de l'ère pandémique et nous pourrons alors recommencer à rêver sur nos campus.

Bonne lecture!

Daniel Jutras

Recteur

L'UdeM en 2020

1

AU QUÉBEC

L'UdeM forme avec ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, le premier pôle d'enseignement supérieur du Québec.

4

AU CANADA

Avec des revenus de recherche dépassant le demi-milliard de dollars, l'UdeM figure au 4^e rang des universités canadiennes les plus dynamiques en recherche.

73

AU MONDE

L'UdeM se situe au 73^e rang du classement du *Times Higher Education* et figure dans le groupe des cinq meilleures universités de langue française.

Pour en savoir davantage, rendez-vous sur le site Web de l'Université de Montréal.

umontreal.ca

Le budget en bref

874,9 M\$

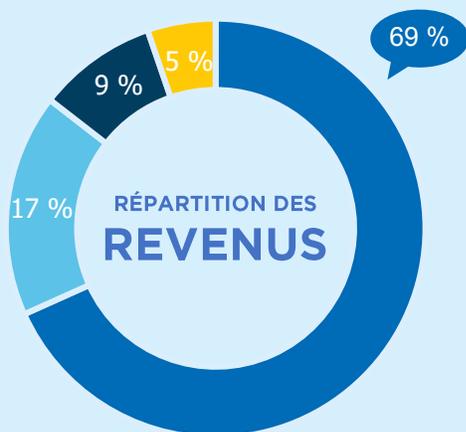
REVENUS

Le budget de fonctionnement 2021-2022 totalisera des revenus de 874,9 M\$, une hausse de 1,7 % par rapport à l'an dernier.

886,1 M\$

DÉPENSES

Les dépenses prévues pour l'exercice 2021-2022 se chiffrent à 886,1 M\$, en hausse de 2,2 % ou 19,1 M\$.

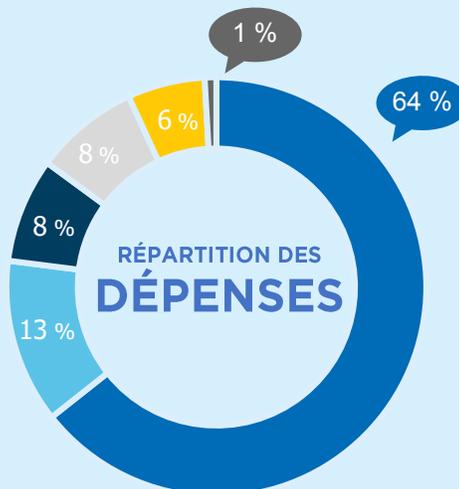


BUDGET 2021-2022

| | |
|--|------------------|
| Subvention de fonctionnement | 597,4 M\$ |
| Droits de scolarité et frais d'admission | 150,7 M\$ |
| Autres revenus | 80,8 M\$ |
| Activités autofinancées | 46,0 M\$ |
| Total | 874,9 M\$ |

BUDGET 2021-2022

| | |
|------------------|--|
| 570,1 M\$ | Enseignement, recherche et bourses |
| 112,3 M\$ | Soutien à l'enseignement et à la recherche |
| 71,6 M\$ | Administration |
| 71,3 M\$ | Gestion des immeubles |
| 52,9 M\$ | Services autofinancés |
| 7,9 M\$ | Autres dépenses |
| 886,1 M\$ | |



- 11,2 M\$

SOLDE BUDGÉTAIRE

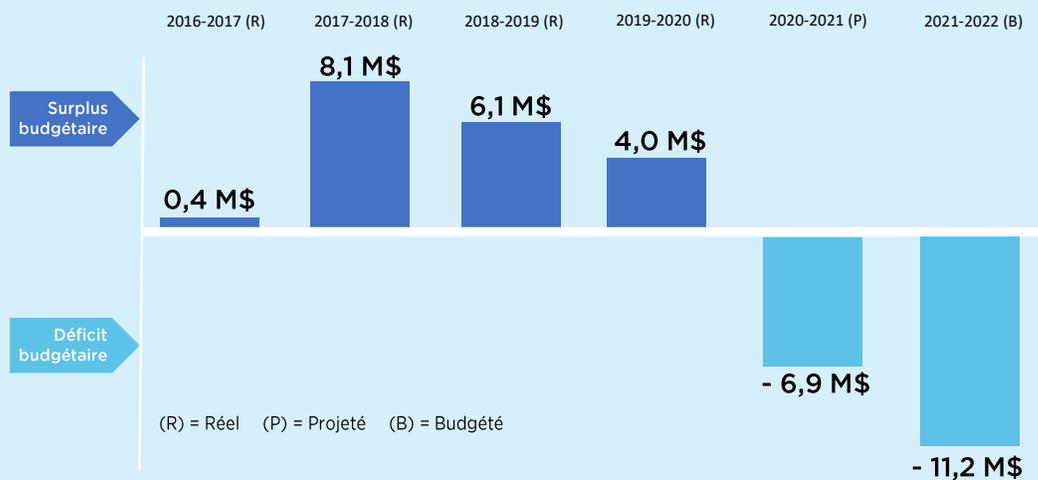
Le présent budget inscrit un déficit de 11,2 M\$ entièrement attribuable aux effets de la pandémie. N'eût été cet effet, c'est l'équilibre budgétaire qui aurait été présenté.

+ 131

EFFECTIF ÉTUDIANT

L'UdeM prévoit une hausse de 131 étudiants bruts l'an prochain sur un total de plus de 39 000 étudiants, soit 85 étudiants bruts financés et 46 étudiants bruts déréglés.

ÉVOLUTION DU SOLDE D'EXERCICE



69 %

FINANCEMENT PUBLIC

La subvention du ministère de l'Enseignement supérieur représente 69,0 % de tous les revenus de l'UdeM, tandis que les droits de scolarité et les frais d'admission comptent pour 17,0 % de l'ensemble.

76 %

SALAIRES

Les dépenses salariales représentent 76,0 % de toutes les dépenses de l'UdeM.

AUTRES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Pour l'ensemble des graphiques du budget de fonctionnement 2021-2022, consultez la [présentation](#) faite aux instances par le vice-recteur à l'administration et aux finances.



Orientations budgétaires

CADRE GÉNÉRAL

Tout budget reflète le profil de l'organisation. Le budget de l'UdeM ne fait pas exception à la règle. Pour des motifs qui tiennent aussi bien à son histoire et à sa culture organisationnelle qu'au principe d'autonomie universitaire qui est solidement ancré dans ses instances, l'Université de Montréal est une organisation décentralisée. Et ce principe de décentralisation conditionne le modèle d'allocation budgétaire. Chaque unité est en effet responsable de la gestion de son budget, à l'intérieur de balises imposées par des règles de contrôle, comme le respect de l'équilibre budgétaire, et par des mesures centralisées d'approbation des postes.

Un budget, c'est aussi un instrument de développement, modulable en fonction des orientations stratégiques. De fait, les règles budgétaires font périodiquement l'objet de modifications et suivent l'évolution de l'Université, une évolution sur laquelle elles influent également. Ces modifications visent en général à raffiner le modèle d'allocation de nos ressources, en assurant une plus grande prévisibilité budgétaire et en facilitant l'arrimage entre la planification et le processus budgétaire. Car plus une unité sait à quoi s'attendre sur le plan budgétaire, plus il lui est aisé de faire des plans d'effectifs ou de concevoir des projets. Et plus grande est la cohésion d'action à l'échelle de l'Université.

L'administration centrale de l'Université a quant à elle la responsabilité de s'assurer que la gestion de l'établissement réponde aux normes et aux règles en vigueur, mais surtout de favoriser le développement de l'établissement et de l'ensemble de ses composantes ainsi que de mettre en œuvre des initiatives qui répondent aux objectifs et aux orientations de la planification stratégique institutionnelle. Il lui appartient donc de dégager les sommes nécessaires pour soutenir les projets ou initiatives de portée facultaire et institutionnelle.

Un budget, c'est un instrument de développement, modulable en fonction des orientations stratégiques.

PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2021-2022

Comment aborder les perspectives budgétaires de l'exercice 2021-2022 sans revenir sur l'année pandémique 2020-2021 ?

Avant le 13 mars 2020, date du début du confinement au Québec, l'exercice 2020-2021 était considéré par les universités québécoises comme une année de consolidation en matière de financement. Cette année correspondait en effet à la troisième de l'important plan quinquennal de réinvestissement annoncé par le gouvernement du Québec en 2018-2019. Selon ce plan, l'Université de Montréal devait s'attendre en 2020-2021 à un rehaussement de son financement de l'ordre de 6,7 M\$, auquel devait s'ajouter une allocation de 1,7 M\$ pour le soutien au recrutement des étudiants internationaux inscrits à des programmes d'études dérèglementés.

La crise sanitaire provoquée par la pandémie de COVID-19 a entraîné beaucoup d'incertitude dans le milieu universitaire. La fréquentation des établissements par les étudiants, et en particulier par les étudiants internationaux, est devenue un réel objet de préoccupation. Devant tant d'incertitude, le ministère de l'Enseignement supérieur a pris des mesures d'exception pour stabiliser le financement des universités. Il a, entre autres choses, établi le niveau de financement public des établissements en fonction du nombre d'étudiants inscrits en 2018-2019 plutôt que dans l'année courante. En procédant de la sorte, Québec limite les effets qu'une baisse des inscriptions pourrait avoir sur les finances des universités et assure une forme de stabilité financière dans un contexte particulièrement incertain.

La crise sanitaire provoquée par la pandémie de COVID-19 a entraîné beaucoup d'incertitude dans le milieu universitaire.

L'autre objet de préoccupation pour les universités, ce sont les pertes de revenus en droits de scolarité, consécutives à une diminution du nombre d'étudiants. Au moment d'écrire ces lignes, nous ne connaissons pas avec précision l'état de l'évolution du nombre d'étudiants pour l'année en cours. Les premières données sont encourageantes et rien ne laisse présager une baisse abrupte des inscriptions. Mais une baisse, même marginale, du nombre d'étudiants internationaux inscrits à des programmes dérèglementés pourrait réduire de façon marquée nos revenus : l'Université, rappelons-le, n'est plus du tout financée par Québec pour former ces étudiants et dépend donc entièrement des droits de scolarité qu'ils déboursent, des droits nettement plus élevés que pour les étudiants québécois puisqu'ils couvrent l'équivalent de la subvention d'enseignement versée par le Ministère. De même, une réduction du nombre de crédits suivis par les étudiants pourrait avoir un impact majeur.

Préparer le budget 2021-2022 quand les résultats budgétaires de 2020-2021 sont aussi incertains est un exercice périlleux. Néanmoins, l'exercice doit être fait. Nous aurons une idée plus claire de la situation d'ici la fin de l'année. Les nouveaux étudiants auront-ils honoré leur inscription ? Le nombre d'étudiants internationaux aura-t-il varié à la baisse ? La perspective d'un vaccin sera-t-elle imminente ou au contraire toujours lointaine ? Le réinvestissement gouvernemental pour l'ensemble des universités de 43,0 M\$ en 2021-2022 annoncé en 2018 sera-t-il au rendez-vous ? Le réinvestissement de 55,0 M\$ de 2020-2021 qui a finalement servi en partie à financer la protection du niveau de subvention basée sur les EEETP de 2018-2019 sera-t-il réinjecté dans la base budgétaire des universités ? Le réinvestissement ciblé de 35,0 M\$ annoncé dans le cadre du Discours du budget de 2020-2021 qui a été alloué de manière moins contraignante à l'ensemble des universités redeviendra-t-il orienté en 2021-2022 ? Autant de questions qui finiront par trouver réponse, ce qui nous aidera à bâtir un budget conséquent.

Entretemps, d'autres considérations, non conjoncturelles cette fois, continueront de nous préoccuper. Les variations de l'effectif étudiant, et l'incidence qu'elles peuvent avoir sur

nos revenus, demeurent encore cette année une préoccupation importante. Du début du millénaire jusqu'au milieu de la décennie 2010, des hausses importantes du nombre d'étudiants ont été observées partout dans le réseau universitaire québécois et particulièrement à l'Université de Montréal. Ces hausses ont eu pour effet d'amoindrir le choc des compressions budgétaires imposées par Québec à cette époque.

Cette période de croissance démographique est derrière nous pour un moment car les projections démographiques du MES prévoient que les inscriptions dans les cégeps ont atteint un creux en 2019, après quoi elles connaîtront une croissance graduelle. La baisse du nombre d'étudiants, d'abord observable dans les cégeps, se répercute maintenant sur la fréquentation universitaire, avec d'inévitables conséquences budgétaires. À cet égard, les efforts soutenus de recrutement, de soutien à la réussite et de développement de programmes se poursuivront au cours des prochaines années.

La population étudiante se transforme de façon importante. L'Université accueille un nombre toujours croissant d'étudiants internationaux et d'étudiants ayant des besoins particuliers. L'attrait des cycles supérieurs se confirme d'année en année, ce qui modifie la composition de l'effectif étudiant. De plus, on assiste à une diversification des types de parcours d'études. La vitalité du marché de l'emploi québécois entre parfois en concurrence directe avec l'offre universitaire, mais le phénomène s'accompagne aussi de nouveaux besoins de formation et, donc, d'une nouvelle demande. Tous ces facteurs, ultimement, influencent les finances de l'Université.

Les activités de recherche représentent une partie importante du budget total de l'Université de Montréal. Ces activités sont financées par le fonds avec restrictions et le fonds de dotation, mais le fonctionnement et l'entretien des infrastructures, eux, sont à la charge du fonds de fonctionnement. Or, les programmes gouvernementaux prévus à cet effet ne couvrent que très partiellement les frais engendrés indirectement par la recherche. Le problème est particulièrement criant à l'UdeM et se traduit budgétairement par un important manque à gagner. De nombreuses représentations relatives aux enjeux associés aux frais indirects ont été faites au cours des dernières années auprès des gouvernements fédéral, au premier chef, et provincial, mais elles n'ont malheureusement pas encore trouvé un écho favorable. Enfin, il importe de noter que l'année 2021 marque la dernière année de la planification stratégique 2016-2021 de l'Université, alors que le plan stratégique qui suivra sera en processus d'élaboration. Par conséquent, le budget 2021-2022 en sera un de transition.

Compte tenu de ce qui précède, les prémisses et orientations qui guideront les choix budgétaires de l'Université en 2021-2022 au chapitre des dépenses, s'énoncent comme suit :

Orientations budgétaires 2021-2022

Un budget est un levier pour soutenir les priorités que s'est données une administration. La mise en œuvre de ces priorités procède d'actions concrètes, certaines de nature financière, mais quelles que soient les actions prises, les priorités doivent forcément teinter les choix qui sont faits. À cet égard, le montage du budget de 2021-2022 sera orienté par les priorités suivantes :

- Prendre la place qui nous revient parmi les universités de classe mondiale;
- Être un chef de file en matière de pédagogie et de valorisation de l'enseignement;
- Accentuer l'internationalisation du recrutement d'étudiants et de professeurs;
- Hausser la part des subventions de recherche obtenues des organismes subventionnaires;
- Favoriser l'interdisciplinarité en recherche comme dans les programmes de formation;
- Maintenir un environnement financier sain;
- Assurer un environnement de travail sain, convivial, motivant, innovant (technologie, architecture) et vert, dans un établissement responsable en termes de développement durable;
- Promouvoir la culture d'équité, de diversité et d'inclusion;
- Poursuivre le développement de la philanthropie et accroître le sentiment d'appartenance à l'organisation;
- Construire des liens durables et des projets partagés avec les communautés qui nous entourent.

PRÉMISSSES BUDGÉTAIRES

Une portion très importante des revenus qui sont disponibles aux fins de l'établissement du budget de fonctionnement nous provient de deux sources, soit de la subvention du ministère de l'Enseignement supérieur et des frais de scolarité payés par les étudiants. Afin d'assurer notre plein potentiel de développement comme institution universitaire de calibre mondial, de soutenir notre communauté et appuyer les grands projets de l'université, nous devons favoriser des initiatives ou des investissements nous permettant de développer de manière plus marquée nos autres sources de revenus. Nous pouvons penser de manière plus spécifique à l'appui aux chercheurs et aux étudiants dans leur capacité d'obtenir des fonds et des bourses, à la formation continue et au développement de notre capacité philanthropique, laquelle dépend notamment de l'établissement d'un lien fort et continu avec nos diplômés.

Nous visons à appuyer toutes les unités facultaires et de services aux fins de leur bon fonctionnement, en cherchant un niveau de ressources humaines, administratives et matérielles leur permettant de répondre à leurs obligations et de se développer, de concert avec les objectifs institutionnels. Cet appui est conditionné par la priorité accordée à la

mission académique fondamentale de l'Université, tout en contrôlant la croissance des dépenses dans une perspective de gestion responsable et transparente.

En tant que gestionnaire de fonds publics et en vertu des règles budgétaires édictées par le ministère de l'Enseignement supérieur, nous nous devons de déposer un budget à l'équilibre. Toutefois, en cette période de crise sanitaire mondiale, il se peut que pour la prochaine année les conséquences financières de cette crise ne le permettent pas.

L'Université a, dans le passé, fait des déficits. Le déficit accumulé se doit d'être résorbé, à tout le moins en partie, afin de réduire l'impact négatif de celui-ci sur notre capacité budgétaire. À cette fin, nous nous sommes engagés à rembourser la moitié du déficit accumulé en 2016 qui était de 165,0 M\$, d'ici 2037.

Orientations stratégiques

Aux fins de la confection du budget 2021-2022, l'accent sera mis sur les orientations suivantes :

- Favoriser un environnement d'études et de travail inclusif, sain, sécuritaire et favorable à l'épanouissement personnel et professionnel;
- Favoriser la réussite et la diplomation des étudiants à tous les cycles par le biais de mesures favorisant la persévérance, notamment par des services de soutien répondant à leurs besoins et par un appui financier facilitant la poursuite des études, notamment via le financement intégré aux cycles supérieurs;
- Soutenir des initiatives visant à appuyer les enseignants dans le développement pédagogique;
- Soutenir les initiatives et les activités de recherche structurantes de manière à assurer la place centrale de la recherche, de la création et de l'innovation;
- Appuyer l'essor d'initiatives académiques porteuses et de projets novateurs qui favorisent l'engagement, l'action citoyenne et le développement durable.

Par ailleurs, il est à souligner que d'autres orientations stratégiques ont été identifiées. Malgré qu'elles ne sont pas priorisées en 2021-2022, celles-ci font partie de la vision stratégique pour les prochaines années. Elles doivent donc, à ce titre, faire partie des réflexions dans l'établissement du budget dans une perspective de planification budgétaire multi-annuelle.

- Appuyer le développement des activités de formation continue dans une perspective de formation tout au long de la vie;
- Mettre en œuvre des actions favorisant le déploiement de la stratégie numérique;
- Appuyer les efforts de recrutement et croissance des effectifs étudiants aux cycles supérieurs;
- Soutenir les initiatives favorisant l'internationalisation des effectifs étudiants et professoraux.



Principes d'allocation budgétaire

Le budget de l'UdeM obéit à des principes généraux d'allocation qui diffèrent selon qu'il s'agit d'une faculté ou d'un service.

LES SERVICES

Les enveloppes allouées aux services sont déterminées sur une base historique, c'est-à-dire à partir des enveloppes de l'année précédente auxquelles s'ajoutent tous les ajustements récurrents faits en cours d'année et une indexation fixée en fonction des hausses salariales accordées aux différents groupes d'employés. La progression dans les échelles salariales – nette des économies liées au remplacement du personnel sortant – demeure à la charge de l'unité. Certaines unités peuvent également recevoir un financement *ad hoc* selon les priorités du moment : la direction de l'Université dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour certaines priorités institutionnelles, qu'elle finance grâce à un fonds spécial constitué à même un prélèvement de 1,0 % des enveloppes des unités.

Il y a quelques années, l'UdeM avait introduit une nouvelle règle visant à ajuster la base budgétaire de la Direction des immeubles et de la Direction de la prévention et de la sécurité afin de couvrir en partie les hausses de leurs dépenses autres que salariales. L'intention était d'étendre éventuellement cette mesure à l'ensemble des unités, mais le contexte budgétaire rend la chose impossible pour l'instant.

LES FACULTÉS

Les enveloppes allouées aux facultés obéissent aux mêmes principes, mais, depuis 2007-2008, elles sont fixées selon une approche hybride qui non seulement marie, comme pour les services, base historique et priorités institutionnelles, mais également tient compte des revenus procurés par les inscriptions. Le financement en fonction de l'effectif étudiant est une tendance lourde dans le milieu universitaire nord-américain, où l'on délaisse de plus en plus l'approche dite historique au profit d'une approche basée sur le nombre d'étudiants inscrits.

En vertu du modèle d'allocation, l'enveloppe d'une faculté varie aussi en fonction de l'effectif étudiant (en équivalents temps complet). La formule a changé cependant en 2019-2020 afin de soutenir les efforts de recrutement d'étudiants de 2^e et de 3^e cycle et de bonifier le financement facultaire des cycles supérieurs. Pour chaque nouvel étudiant de 1^{er} cycle, une faculté continuera de recevoir 50,0 % des revenus d'enseignement additionnels générés (droits de scolarité et subvention), comme c'est le cas depuis 2013-2014, mais depuis 2019-2020, les variations du nombre d'étudiants de 2^e cycle sont financées, à la hausse comme à la baisse, à hauteur de 60,0 % des revenus d'enseignement et celles d'étudiants de 3^e cycle à 70,0 %. En cas de baisse cependant, passé un seuil établi sur la base du nombre d'étudiants en 2017-2018, le taux appliqué sera de 50,0 % pour tous les cycles. Pour les étudiants dérèglementés, comme ceux-ci ne génèrent plus aucune subvention, le financement interne des variations de ces étudiants devra être suivi distinctement de celui des étudiants financés. Dans ce cas, c'est 71,0 % des droits de

scolarité qui servira de base au calcul du montant à allouer. Le calcul de l'enveloppe facultaire se fait en fonction de l'effectif étudiant enregistré l'année précédente. Il existe également un mécanisme pour couvrir en cours d'année les coûts additionnels qui peuvent être engendrés par des hausses importantes d'inscriptions. Depuis 2019-2020, les variations positives d'étudiants qui surviennent dans l'année sont financées à 120 \$ par crédit au 2^e cycle et à 140 \$ par crédit au 3^e cycle, alors que le taux au 1^{er} cycle est demeuré inchangé, à 100 \$ par crédit. Et ce barème de financement est celui qui s'applique aux étudiants autant financés que dérèglementés.

Pour les services comme pour les facultés, une ponction est effectuée sur les enveloppes budgétaires. Depuis 2010-2011, facultés et services sont mis à contribution à hauteur de 1,0 % de leurs budgets respectifs pour financer les priorités institutionnelles et de 1,5 % pour réduire le déficit courant ou rembourser la dette. Les facultés ont également accepté de constituer une enveloppe mutualisée qui permet d'établir une péréquation interfacultaire : chacune d'elles verse l'équivalent de 1,5 % de son enveloppe budgétaire à cette fin.

LE FINANCEMENT DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Jusqu'en 2018-2019, un étudiant venu de l'extérieur du pays acquittait des droits de scolarité de base – les mêmes que ceux payés par un étudiant québécois – et une somme forfaitaire dont le montant était fixé par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et variait selon le cycle d'études et la discipline. Cette somme forfaitaire était renvoyée à Québec et, en retour, Québec versait à l'Université trois subventions (Enseignement, Soutien, Terrains et bâtiments), comme pour tout autre étudiant du Québec. Seuls six secteurs dit « dérèglementés » (sciences pures, mathématiques, génie, informatique, administration, droit) étaient soustraits à cette règle : dans leur cas, l'étudiant de 1^{er} cycle payait les droits de base et une somme forfaitaire fixée par l'Université, qui conservait l'ensemble des sommes perçues auprès de l'étudiant et ne recevait que la subvention Terrains et bâtiments.

Depuis l'automne 2019, la dérèglementation des droits de scolarité des étudiants internationaux s'étend à tous les programmes de 1^{er} cycle ainsi qu'aux programmes de 2^e cycle autres que les programmes de recherche. Dorénavant, les universités conservent dans leur totalité les droits de scolarité et les sommes forfaitaires perçus auprès des étudiants internationaux – à l'exception des étudiants français et belges, qui, en vertu d'ententes intergouvernementales, continuent de payer les mêmes droits que les étudiants canadiens non-résidents du Québec. Chaque établissement a la liberté de fixer lui-même le montant des droits totaux qu'il exige de ses étudiants internationaux, à condition que ce montant soit égal ou supérieur à celui des droits de scolarité exigés des Canadiens non-résidents du Québec. Par conséquent, le MES a cessé de verser aux universités les subventions d'enseignement, de soutien et de terrains et bâtiments pour ces étudiants, incluant les étudiants des six secteurs déjà dérèglementés.

Annuellement, l'UdeM procède à l'analyse de ces nouvelles règles tarifaires pour déterminer précisément la hauteur des droits de scolarité qu'elle exigera des étudiants internationaux. Pour l'exercice 2021-2022, elle se limitera à appliquer aux étudiants internationaux, qu'ils soient inscrits à un programme réglementé ou dérèglementé, la même hausse des droits de scolarité (3,9 %) qu'aux étudiants du Québec.

En même temps qu'il a dérèglementé en bonne partie les droits de scolarité des étudiants internationaux, le Ministère a prévu une allocation de soutien pour aider les universités francophones à recruter à l'extérieur du pays et accroître ainsi le nombre d'étudiants internationaux inscrits dans des programmes offerts en français. Le versement de cette allocation sera étalé sur la période de 2019-2020 à 2021-2022 et rien ne garantit la récurrence de cette subvention au terme de cette période.

UNE NOUVELLE PONDÉRATION DES DISCIPLINES

En 2018-2019, le Ministère a introduit une nouvelle grille de pondération des disciplines dans le calcul de la subvention de la fonction Enseignement.

Depuis 2019-2020, l'Université applique la nouvelle pondération tout en l'adaptant à ses spécificités disciplinaires. Cette repondération interne lui permet de soutenir financièrement certains secteurs qu'elle estime désavantagés par la méthode de calcul de l'État.

Ainsi, au 1^{er} cycle, le secteur Psychologie, dont le poids de financement dans la grille ministérielle s'élève à 1,00, est porté à 1,38, soit au niveau du deuxième seuil parmi les plus bas de la nouvelle grille. Pour tous nos programmes de 2^e cycle, le facteur de pondération équivaut minimalement à 1,5 fois celui attribué au 1^{er} cycle par le Ministère, sous réserve du poids maximal de 9,31 de la grille ministérielle : le poids des Beaux-arts passe ainsi de 5,25 à 7,08 et ceux de l'Éducation, des Sciences infirmières, de la Pharmacie, des Relations humaines, du Génie et de l'Informatique de 2,45 à 3,15. Quant au 3^e cycle, le poids de tous les secteurs s'établit à 12,55, sauf pour le secteur Psychologie, dont le poids s'élève à 8,59. Cette particularité est attribuable au doctorat professionnel en psychologie, dont le cursus présente un coût moins élevé et pénalise le financement des autres doctorats de type recherche en psychologie. La correction apportée à la grille interne continuera de financer le doctorat professionnel en psychologie à hauteur de 8,59, mais le poids de financement des autres activités de 3^e cycle en psychologie est corrigé à 12,55.

NOUVELLE GRILLE DE PONDÉRATION
DES DISCIPLINES DU MES

| | 1 ^{er} cycle | 2 ^e cycle | 3 ^e cycle |
|---|-----------------------|----------------------|----------------------|
| Médecine vétérinaire | 14,51 | 9,31 | 12,55 |
| Agriculture, foresterie et médecine dentaire | 8,66 | 9,31 | 12,55 |
| Médecine, optométrie et santé des populations | 5,11 | 9,31 | 12,55 |
| Beaux-arts | 4,72 | (7,08) 5,25 | 12,55 |
| Sciences pures | 2,10 | 9,31 | 12,55 |
| Réadaptation, sciences des aliments, sciences de l'aménagement et arts numériques | 2,10 | 5,25 | 12,55 |
| Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines | 2,10 | (3,15) 2,45 | 12,55 |
| Génie et informatique | 2,10 | (3,15) 2,45 | 12,55 |
| Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres | 1,38 | 5,25 | 12,55 |
| Administration | 1,38 | 2,45 | 12,55 |
| Psychologie | (1,38) 1,00 | 2,45 | (12,55*) 8,59 |
| Activités non associées à une discipline | 1,00 | 1,00 | 1,00 |
| Médecins résidents | | 1,80 | |

() Pondération interne appliquée par l'Université.

* Le doctorat professionnel en psychologie est financé à hauteur de 8,59 et les autres programmes de recherche de 3^e cycle à hauteur de 12,55.

LES DÉPENSES GÉRÉES CENTRALEMENT

Certains postes de dépenses sont gérés centralement. Pour l'année 2021-2022, des réserves seront constituées pour les postes budgétaires suivants :

- Avantages sociaux;
- Conventions collectives (ex. : ententes salariales en cours de négociation, allocations professorales, fonds de démarrage);
- Projets particuliers;
- Priorités institutionnelles.

La grille de financement du MES

Les universités québécoises sont financées par l'État en fonction du nombre d'étudiants. En vertu de cette méthode de financement, chaque université reçoit principalement une subvention d'enseignement et une subvention de soutien, calculées selon le nombre d'étudiants pondérés (pour la première) et bruts (pour la seconde).

C'est la subvention d'enseignement qui constitue la part du lion des fonds versés aux établissements. Cette subvention est établie selon une grille de pondération qui tient compte des coûts de formation des différentes disciplines et des cycles d'études, ce qui permet une répartition équitable des crédits entre les établissements. On compte actuellement 13 familles disciplinaires formées à partir de la similarité du coût d'enseignement des disciplines.

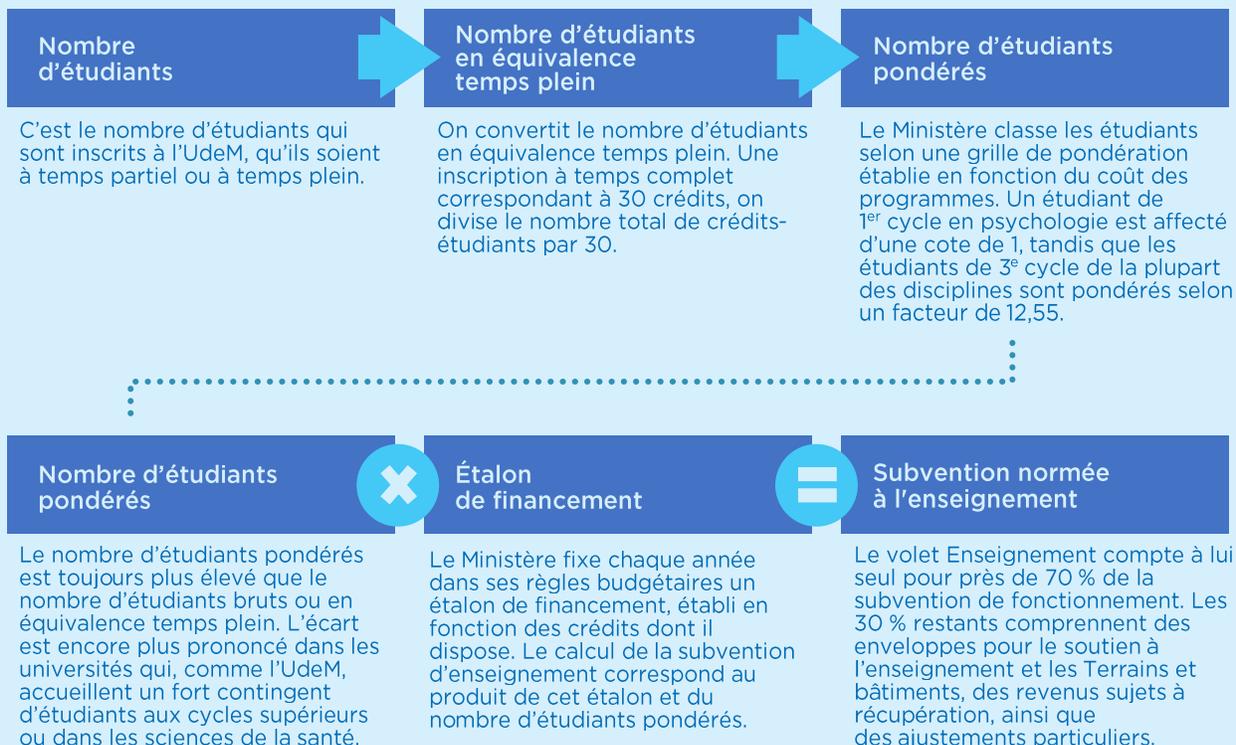
Pour la première fois depuis le milieu des années 2000, la grille de pondération a fait l'objet en 2018-2019 d'une refonte importante, qui vient changer la répartition des crédits alloués aux 18 établissements universitaires du Québec. De façon générale, les poids disciplinaires de la nouvelle grille sont plus élevés que ceux de l'ancienne grille, ce qui a pour effet de hausser significativement le nombre d'étudiants pondérés, de l'ordre de 13,0 % pour l'ensemble du réseau.

Cette hausse ne se solde pas nécessairement par une augmentation du financement d'une discipline donnée, elle traduit simplement des changements dans la répartition des crédits entre les disciplines : un secteur dont le poids augmente aurait même pu obtenir une subvention moindre, n'eût été le réinvestissement. Pour cette raison, il est préférable d'éviter de comparer les poids respectifs de l'ancienne et de la nouvelle grille.

Rappelons que la pondération est établie par le Ministère en fonction du coût moyen de formation observable entre 2012-2013 et 2014-2015 à l'échelle du réseau universitaire québécois. En vertu de la nouvelle grille, la médecine dentaire a un poids de 8,66 au 1^{er} cycle et la psychologie un poids de 1,00, ce qui signifie que le coût de formation d'un étudiant de 1^{er} cycle en médecine dentaire est 8,66 fois supérieur à celui d'un étudiant en psychologie.

Comme elle le faisait avec la grille précédente, l'Université a revu certains facteurs de la pondération ministérielle afin de soutenir financièrement certains secteurs qu'elle estime désavantagés par la méthode de calcul de l'État.

Calcul de la subvention normée, volet Enseignement



Les normes comptables

Comme les autres universités québécoises, l'Université de Montréal applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL) dans la préparation de ses états financiers. Lors de l'évaluation du résultat financier et du solde du fonds de fonctionnement, le Ministère exclut certains postes de dépenses, notamment les avantages sociaux futurs comme le régime de retraite. Ces charges, qui sont des estimations d'engagements financiers plutôt que des dépenses réelles, sont maintenant comptabilisées au fonds de fonctionnement général. L'application des NCCOSBL aux états financiers n'a en outre aucune incidence directe sur l'exercice budgétaire.

C'est pourquoi, dans le présent budget, le déficit accumulé du fonds de fonctionnement est chiffré à 142,4 M\$ au 30 avril 2020, même si, en vertu des NCCOSBL, ce déficit s'élève à 254,4 M\$. La différence de 112,0 M\$ correspond globalement à la valeur du passif net lié aux avantages sociaux futurs et aux vacances à payer, dont le calcul n'entre pas dans la préparation du budget ni dans les subventions de fonctionnement reçues du Ministère. Le « déficit NCCOSBL » est sujet parfois à d'importantes variations, ce qui est le cas cette année : il a augmenté par rapport à l'an dernier, alors qu'il s'établissait à 93,4 M\$ à la suite d'une réévaluation négative de l'actif lié aux avantages sociaux en raison d'un rendement du régime de retraite inférieur à l'hypothèse actuarielle.





Budget de fonctionnement 2021-2022

VUE D'ENSEMBLE

Le budget 2021-2022 de l'Université de Montréal est le deuxième budget adopté depuis le début de la pandémie de COVID-19. Comme le budget de l'an dernier, il présente un déficit entièrement attribuable aux effets de la pandémie. La situation sanitaire se présente cependant sous de bien meilleurs auspices qu'il y a un an, en raison de la campagne de vaccination en cours. À la lumière des informations communiquées par le ministère de l'Enseignement supérieur dans la foulée du discours du budget du Québec du 25 mars 2021, tout indique effectivement que les établissements universitaires québécois renoueront progressivement en cours d'année avec une certaine stabilité financière.

Devant ces perspectives favorables, il nous est possible cette année, à la différence de l'an dernier (voir l'encadré « Retour sur le budget 2020-2021 »), de soumettre aux instances un projet budgétaire établi selon le calendrier d'adoption habituel et de lever ainsi en partie l'incertitude qui avait accompagné l'attribution provisoire des enveloppes budgétaires aux unités il y a un an.

Retour sur le budget 2020-2021

À année exceptionnelle, budget exceptionnel. Pour la première fois l'an dernier, le budget de l'Université a été adopté à l'automne au lieu du printemps. La pandémie aura effectivement forcé l'UdeM à assumer sa gestion financière, pendant les premiers mois de la crise sanitaire, de mars à décembre, sur la base d'un budget provisoire. En décembre, lorsque les instances l'ont finalement adopté, le budget 2020-2021 prévoyait un déficit de 13,1 M\$, entièrement attribuable aux effets de la pandémie.

Dès la mise à jour budgétaire du 31 décembre 2020, le déficit prévu était toutefois ramené à des proportions plus modestes, de l'ordre de 6,9 M\$. L'écart de 6,2 M\$ avec le budget initial s'explique moitié par des économies de réserves et un supplément de revenus de nos cliniques, moitié par des surplus réalisés par certaines facultés. Il faut dire que, contre toute attente, l'Université a observé une hausse des inscriptions en 2020-2021 de 643 étudiants ETC (données préliminaires), dont 245 dans les programmes dérèglementés.

Même en cas de baisse de l'effectif étudiant, l'Université aurait été en partie prémunie contre une réduction de ses revenus, car le ministère de l'Enseignement supérieur s'était engagé à financer les établissements selon le nombre d'étudiants inscrits en 2018-2019 plutôt que dans l'année courante, justement pour contrer les effets d'une possible baisse des inscriptions attribuable à la pandémie sur les revenus des universités. En outre, le Ministère a autorisé les universités à absorber les coûts de la pandémie en puisant dans une enveloppe subventionnaire initialement prévue pour promouvoir la réussite étudiante et réduire la rareté de la main-d'œuvre : pour l'UdeM, la somme s'élevait à 6,5 M\$.

L'effet COVID-19

C'est à 11,2 M\$ que se chiffre le fardeau prévu l'an prochain de la COVID-19 sur les finances de l'Université et c'est aussi le montant exact du déficit budgétaire escompté. Selon les paramètres connus au moment de l'élaboration du présent document, l'Université présentera effectivement, à l'issue de l'exercice 2021-2022, un déficit de 11,2 M\$. Et ce déficit, comme nous venons de le mentionner, sera entièrement attribuable aux effets de la pandémie.

Ces effets sont pour l'essentiel de deux sortes : d'une part, une hausse des dépenses liées à l'immense effort accompli pour offrir à la communauté étudiante une formation à distance de qualité (3,8 M\$) et, de l'autre, une baisse des revenus des Services auxiliaires et du CEPSUM (7,4 M\$), tous durement touchés financièrement par les mesures de confinement et de distanciation physique.

Les revenus de l'Université totaliseront l'an prochain 874,9 M\$, une augmentation de 1,7 % par rapport à 2020-2021, tandis que les dépenses s'élèveront à 886,1 M\$, en hausse de 2,2 %. La subvention du ministère de l'Enseignement supérieur représente 69,0 % de tous les revenus de l'UdeM, tandis que les droits de scolarité et les frais d'admission comptent pour 17,0 % de l'ensemble, une proportion relativement stable depuis que le gouvernement du Québec a décidé de les indexer annuellement en 2013.

Au chapitre des charges, les facultés compteront pour 69,0 % des dépenses totales de l'UdeM et les services 31,0 %, une proportion qui varie marginalement au fil des ans. Les dépenses salariales représentent 76,0 % de toutes les dépenses de l'UdeM.

Étant donné la conjoncture déficitaire, l'Université devra surseoir au remboursement de sa dette, une opération qu'elle a commencée en 2016-2017 et qui avait permis, au fil des ans, de réduire son déficit accumulé, qui est passé de 161,0 M\$ à 142,4 M\$ – son plus bas niveau en 10 ans. En 2016, l'UdeM s'est engagée à rembourser la moitié de sa dette sur une période de 20 ans.

Hausse des inscriptions

Au cours de la dernière décennie, l'UdeM, comme la plupart des universités québécoises francophones, a subi le contrecoup de la baisse démographique observée dans la tranche d'âge des 15 à 30 ans. Entre 2014 et 2019, le nombre total d'étudiants inscrits dans les programmes de l'UdeM a diminué de 5,1 %, sur un effectif global d'environ 40 000 étudiants (ETC).

Cette période est maintenant derrière nous. Le nombre d'étudiants inscrits à nos programmes a augmenté légèrement en 2020-2021, en dépit des circonstances extraordinaires qu'on sait, et il en sera vraisemblablement de même l'an prochain : l'Université prévoit pour 2021-2022 une nouvelle hausse de 131 étudiants bruts, dont 46 étudiants inscrits dans les programmes dérèglementés (voir « Le financement des étudiants internationaux », p. 18), ce qui se traduira par une augmentation de revenus de 2,3 M\$, subvention gouvernementale et droits de scolarité compris, nets des bourses d'exonération accordées aux étudiants inscrits dans les programmes dérèglementés.

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021-2022

(EN MILLIERS DE \$)

| | BUDGET DE GESTION 2021-2022 | RÉALISATIONS ESTIMÉES (RE) 2020-2021 | BUDGET DE GESTION 2020-2021 | Variation du budget 2021-2022 par rapport à | |
|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|---|------------------|
| | | | | RE 2020-2021 | Budget 2020-2021 |
| REVENUS | 874 995 \$ | 860 146 \$ | 862 495 \$ | 1,7 % | 1,4 % |
| DÉPENSES | 886 146 \$ | 867 022 \$ | 875 647 \$ | 2,2 % | 1,2 % |
| SOLDE INCLUANT IMPACT COVID | (11 151) \$ | (6 876) \$ | (13 152) \$ | | |

Réinvestissement gouvernemental

Comme il l'a annoncé le 25 mars dernier au moment de présenter son budget, le gouvernement du Québec injectera, en 2021-2022, 65,0 M\$ supplémentaires dans le réseau universitaire québécois, dont 27,0 M\$ devraient être récurrents. De ce réinvestissement, l'UdeM touchera une quote-part qu'il est pour l'instant difficile d'estimer, puisque les modalités d'attribution ne sont pas encore connues, mais comme l'essentiel de cette somme sera fort probablement alloué à des mesures particulières, qui s'accompagneront de dépenses conséquentes, le présent budget ne comptabilise qu'un supplément de revenus de 618 000 \$. Si les modalités d'attribution de ce réinvestissement, qui seront connues plus tard cette année, le permettent, la direction de l'Université pourra se servir d'une partie des sommes allouées pour financer les mesures mises en œuvre afin de soutenir les unités en contexte de pandémie, réduisant d'autant le déficit anticipé de 11,2 M\$.

Outre le réinvestissement prévu dans le budget du Québec 2021-2022, l'UdeM, comme les autres universités québécoises, bénéficiera l'an prochain de suppléments de revenus liés à trois engagements gouvernementaux du passé :

- L'UdeM touchera 7,3 M\$ de plus conformément au réinvestissement annoncé en 2018 par le ministère de l'Enseignement supérieur en vertu de la Politique québécoise de financement des universités.

- L'UdeM prévoit recevoir de Québec une somme de 6,5 M\$ pour promouvoir la réussite étudiante et réduire la rareté de la main-d'œuvre : à la différence de l'an dernier (voir l'encadré « Retour sur le budget 2020-2021 », p. 24), l'essentiel de l'enveloppe, soit 5,4 M\$, sera comptabilisée au fonds avec restrictions selon les directives du Ministère et servira à financer de nouvelles dépenses, ce qui aura donc peu d'effet sur le solde budgétaire.
- L'UdeM recevra d'ici la fin de la présente année financière sa quote-part d'une enveloppe de 41,4 M\$ accordée au réseau universitaire pour l'exercice budgétaire 2020-2021. Cette somme est principalement destinée au secteur de la formation en médecine, mais inclut aussi des fonds pour la création de bourses de persévérance, pour la mise en commun de services, ainsi qu'une compensation versée aux établissements pour les pertes de revenus engendrées par le départ imprévu d'étudiants et d'étudiantes en sciences infirmières ayant interrompu leurs parcours de formation pour prêter main-forte au réseau de la santé au plus fort de la première vague de COVID-19.

Hormis ces sommes, l'Université n'escompte aucune forme de compensation de l'État pour les coûts additionnels occasionnés par la pandémie. Ce qui ne l'empêche pas de vivre d'espoir, comme toutes les autres universités québécoises.

LES REVENUS

Les revenus prévus pour l'exercice 2021-2022 se chiffrent à 874,9 M\$, en hausse de 1,7 %¹. Cette augmentation, qui totalise 14,8 M\$, est attribuable à une série de facteurs, dont les plus importants sont la reprise des activités autofinancées et l'indexation des droits de scolarité et des frais d'admission, qui entraîneront un supplément de revenus par rapport à l'année précédente.

Les revenus de l'UdeM, rappelons-le, sont déterminés à plus de 80,0 % par le gouvernement, qui fixe les montants de la subvention versée et des droits de scolarité. L'Université ne dispose d'aucun pouvoir de modulation sur ces deux principales sources de revenus – à l'exception, depuis 2019-2020, des droits de scolarité des étudiants internationaux, qui peuvent être fixés librement par les établissements. La seule source de revenus qui permet à une université de dégager une marge de manœuvre, ce sont les inscriptions, les universités du Québec étant financées essentiellement en fonction du nombre d'étudiants.

Pour le présent budget, l'Université prévoit une légère augmentation de 131 étudiants bruts, répartis comme suit : 85 étudiants dont la scolarisation est financée par Québec (soit 390 étudiants pondérés) et 46 étudiants internationaux dits dérèglementés, pour lesquels l'Université ne reçoit aucune subvention et dont la scolarisation est financée essentiellement par les droits de scolarité perçus. Cette hausse des inscriptions devrait

¹ Toutes les comparaisons avec l'exercice budgétaire précédent se font sur la base de la dernière mise à jour budgétaire.

engendrer une augmentation de revenus globaux (droits de scolarité et subvention nets des bourses d'exonération) de 2,3 M\$.

Subvention de fonctionnement

La subvention de fonctionnement versée à l'Université par le ministère de l'Enseignement supérieur s'élèvera à 597,4 M\$ en 2021-2022. Il s'agit d'une diminution de 0,6 % par rapport à l'an dernier.

Plusieurs facteurs expliquent cette baisse observée du financement public. Tout d'abord, en vertu d'une nouvelle directive du MES, certaines subventions qui étaient traditionnellement versées au fonds de fonctionnement des universités sont maintenant inscrites au fonds avec restrictions. C'est le cas notamment des sommes versées en soutien à la coordination des stages des infirmières praticiennes spécialisées et infirmiers praticiens spécialisés, à la réussite étudiante, à des initiatives universitaires pour atténuer la rareté de la main-d'œuvre dans certains domaines ou encore à certains mandats stratégiques. À lui seul, ce transfert vers le fonds avec restrictions représente une baisse de revenus subventionnaires de 8,8 M\$, baisse qui n'a cependant pas d'incidence budgétaire directe, puisque la dépense équivalente est elle aussi dorénavant inscrite au fonds avec restrictions.

Autre raison de la diminution du financement public : une baisse de la subvention versée à l'UdeM pour l'entretien de ses terrains et bâtiments, de l'ordre de 4,7 M\$. Deux motifs expliquent cette baisse : d'une part, la hauteur exceptionnellement élevée de la subvention allouée en 2020-2021 pour le Complexe des sciences du campus MIL en raison du versement tardif de la subvention de l'année précédente (2019-2020) et, d'autre part, la première année d'occupation d'une partie des locaux des pavillons Roger-Gaudry et Marie-Victorin dans le cadre d'importants travaux de réfection. Selon les règles du Ministère, le taux d'inactivité dans ces immeubles sera de 57,5 % la première année, ce qui entraîne une diminution de la subvention de l'ordre de 2,3 M\$.

Enfin, le présent budget n'escompte aucune compensation pour les coûts engendrés par la pandémie. Les universités espèrent toujours un soutien financier du MES, mais pour le moment, rien n'indique qu'il y aura des sommes supplémentaires versées aux établissements. Comme l'UdeM avait bénéficié d'une aide exceptionnelle de 6,9 M\$ en 2020-2021, nous avons inscrit une baisse équivalente pour l'exercice 2021-2022.

Globalement à la baisse, la subvention de Québec sera néanmoins augmentée sur certains points qui entrent dans son calcul. Le principal facteur explicatif tient à la nouvelle tranche de réinvestissement annoncée par Québec. Dans le budget présenté en mars 2021, le gouvernement a maintenu l'injection de fonds dans l'enseignement supérieur annoncée dans la Politique québécoise de financement des universités déposée en mai 2018, ce qui devrait représenter pour l'UdeM, selon des calculs préliminaires, un supplément de revenus de 7,3 M\$. À cela s'ajoute un investissement de 65,0 M\$ pour le réseau afin de soutenir diverses mesures entourant la réussite étudiante. Comme les sommes versées seront fort probablement allouées à des initiatives nouvelles, seul un supplément de 618 000 \$ est escompté dans le présent budget.

Autre élément qui contribue à relever le financement public, c'est la probable indexation par le gouvernement, selon nos projections, des subventions d'enseignement et de soutien qu'il verse aux universités, ce qui se traduira pour l'UdeM par une augmentation de revenus de 7,8 M\$ selon les hypothèses retenues. Enfin, grâce à l'aide accordée par le gouvernement aux universités francophones pour attirer des étudiants internationaux (voir la section « Le financement des étudiants internationaux », p. 18), l'UdeM devrait pouvoir compter en 2021-2022 sur une somme additionnelle de 1,7 M\$ pour soutenir ses efforts de recrutement, ce qui portera la subvention totale à 5,1 M\$.

HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES : REVENUS 2021-2022

Hausse globale des revenus : + 1,7 %

Impact de la hausse des inscriptions (+ 131 étudiants bruts) : + 2,3 M\$
(net des bourses d'exonération)

Subvention de fonctionnement

- Diminution globale : - 0,6 %
- Indexation de l'étalon : + 7,8 M\$
- Réinvestissement en enseignement supérieur prévu : + 7,9 M\$
- Soutien au recrutement des étudiants internationaux : + 1,7 M\$
- Diminution subvention Terrains et bâtiments : - 4,7 M\$
- Subvention aide d'urgence non reconduite : - 6,9 M\$
- Reclassification au Fonds avec restriction : - 8,8 M\$

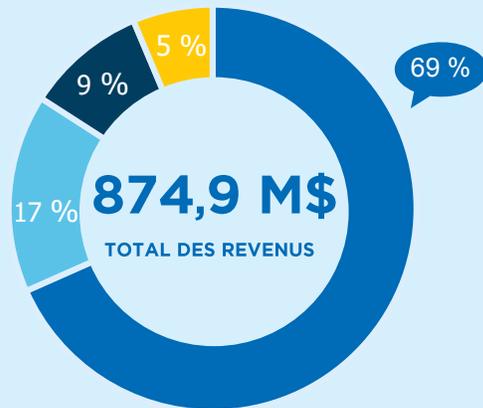
Droits de scolarité et frais d'admission

- Hausse globale : + 5,0 %
- Indexation de 3,9 % des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires (FIO)

Autres sources

- Autres revenus : - 1,9 %
- Services autofinancés : + 37,6 % (hausse marquée en raison d'une reprise graduelle des activités, suspendues en bonne partie en 2020-2021)

RÉPARTITION DES SOURCES DE REVENUS



BUDGET
2021-2022

| | |
|--|------------------|
| Subvention de fonctionnement | 597,4 M\$ |
| Droits de scolarité et frais d'admission | 150,7 M\$ |
| Autres revenus | 80,8 M\$ |
| Activités autofinancées | 46,0 M\$ |
| | 874,9 M\$ |

Droits de scolarité et frais d'admission

L'UdeM prévoit percevoir 150,7 M\$ en droits de scolarité et frais d'admission en 2021-2022, une hausse de 5,0 % par rapport à l'an dernier. L'essentiel de cette hausse provient de la simple indexation des droits de scolarité. Globalement, cette indexation, établie à 3,9 % selon l'indice du revenu disponible des ménages et ses composantes, devrait engendrer un revenu net additionnel de 5,7 M\$.

L'autre facteur de l'augmentation de revenus perçus en droits de scolarité tient à la hausse prévue des inscriptions en 2021-2022. Selon nos prévisions, l'UdeM accueillera 131 étudiants de plus, ce qui se soldera par une augmentation de revenus de 1,2 M\$ en droits de scolarité perçus, dont 80,0 % environ seront versés par les étudiants internationaux inscrits dans les programmes dérèglementés.

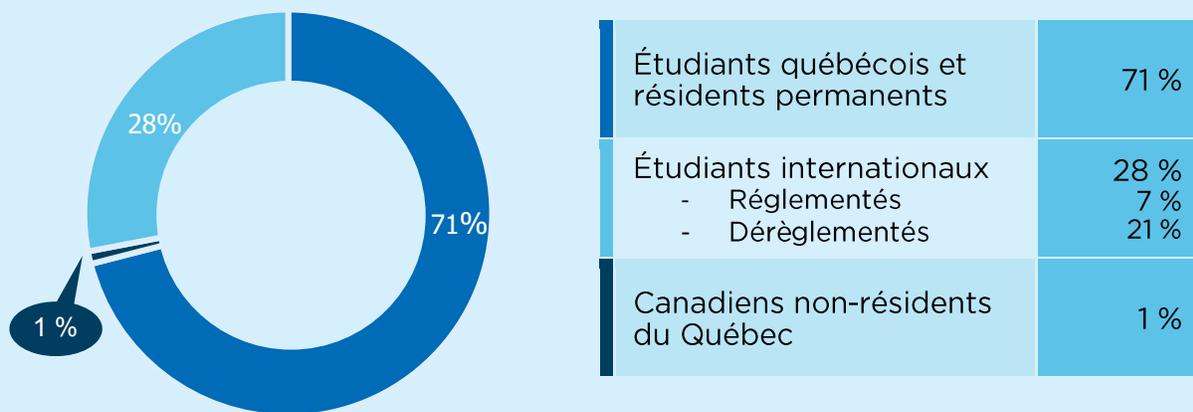
Rappelons que, depuis l'automne 2019, les droits de scolarité sont dérèglementés pour les étudiants internationaux au premier cycle et, avec quelques exceptions, au deuxième cycle : les établissements sont libres de fixer les droits de scolarité pour ces étudiants, dans la mesure où ils sont égaux ou supérieurs aux droits de scolarité exigés des Canadiens non-résidents du Québec soumis aux montants forfaitaires.

Les droits de scolarité de base s'élèveront l'an prochain pour un étudiant originaire du Québec à 2 725 \$ par année (30 crédits). Pour les étudiants qui nous viennent d'ailleurs au Canada ou de l'étranger, les droits varieront de 8 505 \$ à 24 608 \$ selon le cycle d'études, la discipline ou encore le pays d'origine – les étudiants français et belges francophones, en vertu d'ententes gouvernementales, ne versent pas les mêmes droits que les autres étudiants internationaux.

En raison de la dérèglementation des droits de scolarité, la part des étudiants internationaux dans le total des revenus en droits de scolarité a sensiblement augmenté

ces dernières années. Les étudiants internationaux comptent pour environ 11,0 % de l'ensemble de l'effectif étudiant à l'UdeM, alors qu'ils représentent 28,0 % de tous les droits de scolarité perçus par l'UdeM.

RÉPARTITION DES REVENUS EN DROITS DE SCOLARITÉ SELON L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



Enfin, comme par les années passées, l'UdeM, à l'instar de tout autre établissement universitaire québécois, retournera au gouvernement une somme correspondant à 30,0 % de l'indexation des droits de scolarité afin de financer le programme de prêts et bourses du Québec. L'UdeM retournera au programme gouvernemental d'aide financière pour plus de 16,0 M\$ en 2021-2022.

Services autofinancés et autres revenus

Les revenus d'autres sources s'établiront à 80,8 M\$ en 2021-2022, en baisse de 1,9 % par rapport à la dernière mise à jour budgétaire de décembre 2020. Cette légère baisse est en bonne partie attribuable à une réduction de la contribution du fonds de relance aux projets spéciaux et autres initiatives institutionnelles de l'Université.

Le quart de ces autres revenus provient du programme fédéral des frais indirects de la recherche, qui sert à couvrir les frais occasionnés indirectement par la recherche, comme les frais de chauffage des laboratoires, l'entretien d'appareils, etc. Depuis des années, les universités canadiennes les plus actives en recherche réclament du gouvernement du Canada un rehaussement du financement de ces dépenses, mais rien n'indique que les subventions seront augmentées prochainement. En conséquence, nous inscrivons au présent budget une somme analogue à celle de la dernière mise à jour budgétaire, soit 20,0 M\$.

La plupart des autres postes de revenus ne connaîtront pas de variations marquées.

- Les cliniques de l'UdeM (optométrie, médecine dentaire, CHUV, services diagnostiques vétérinaires, kinésiologie), qui représentent également une importante source de revenus autres que les subventions et les droits de scolarité, engendreront des revenus de l'ordre de 25,4 M\$.
- Conformément aux règles établies par le MES, les frais institutionnels obligatoires (FIO) sont indexés à un taux identique à celui fixé pour les droits de scolarité (3,9 %), ce qui entraînera une augmentation de revenus de 429 000 \$.
- Le fonds de relance financera, à hauteur de 3,3 M\$, la formation continue, le développement de la formation à distance, les cérémonies repensées de collations des grades ainsi que le soutien à différents projets de développement facultaire. De plus, cette somme couvre le coût du plan d'action Place aux Premiers Peuples, dont l'objectif est d'améliorer la représentation, l'accueil et l'intégration des membres des Premiers Peuples à l'Université.

À ces autres revenus s'ajoutent enfin les revenus des services autofinancés, c'est-à-dire les services dont le financement dépend presque exclusivement d'une tarification aux usagers : les Services aux étudiants, le Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) et les Services auxiliaires (services alimentaires, résidences, etc.).

Comme nous l'avons mentionné en introduction, ces services ont été durement touchés par la pandémie en 2020-2021. Le CEPSUM a perdu plus du tiers de ses revenus et les Services auxiliaires environ 60,0 %. Nous devrions assister à une reprise graduelle des activités dans ces trois secteurs, ce qui explique la hausse notable de 37,6 % des revenus prévue l'an prochain : de 33,5 M\$ qu'elles étaient en 2020-2021, les recettes passeront ainsi à 46,0 M\$.

En dépit de cette hausse, le niveau de revenus des services autofinancés restera inférieur à ce qu'il était avant pandémie – soit environ 54,2 M\$. Cela sera particulièrement vrai des Services auxiliaires : en temps normal, nous aurions attendu de ces services un surplus de 1,7 M\$, alors que nous prévoyons plutôt un déficit de 4,3 M\$ en 2021-2022.

ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES

| | 2021-2022 | RÉALISATIONS ESTIMÉES (RE) 2020-2021 | RÉALISATIONS 2019-2020 |
|--|------------------|--|---------------------------|
| SERVICES AUX ÉTUDIANTS | 13 425 \$ | 12 478 \$ | 12 902 \$ |
| CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL | 17 950 \$ | 12 069 \$ | 19 097 \$ |
| SERVICES AUXILIAIRES | 14 653 \$ | 8 909 \$ | 22 196 \$ |
| | 46 028 \$ | 33 456 \$ | 54 195 \$ |

LES DÉPENSES

Les dépenses prévues pour l'exercice 2021-2022 se chiffrent à 886,1 M\$, en hausse de 2,2 % ou 19,1 M\$. Ces dépenses se répartissent entre les facultés et les services de l'UdeM selon des proportions qui varient peu au fil des ans. L'an prochain, les facultés représenteront 69,0 % des dépenses totales et les services 31,0 %.

Les dépenses salariales représentent à elles seules 76,0 % de toutes les charges de l'UdeM.

Sans surprise, le soutien pédagogique à l'enseignement à distance constitue un important poste de dépenses dans le présent exercice. L'UdeM allouera 3,5 M\$ aux initiatives destinées à faciliter le passage vers les cours en ligne. Quant au service de soutien informatique à distance 24 h/24, 7 j/7 instauré en 2020-2021, il a été convenu de le reconduire et de le pérenniser : une enveloppe de 250 000 \$ est réservée à cette fin.

HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES : DÉPENSES 2021-2022

Hausse globale des dépenses : + 2,2 %

Facultés

- Hausse globale : + 1,8 %
- Financement des hausses de l'effectif étudiant 2020-2021 : + 3,0 M\$
- Bourses d'exonération des étudiants internationaux : + 0,9 M\$
- Bonification du programme de bourses aux cycles supérieurs : + 0,3 M\$
- CHUV (ajout de ressources pour les stages étudiants) : + 1,3 M\$

Services

- Hausse globale : + 3,1 %
- Initiatives en matière d'équité, de diversité et d'inclusion : + 0,9 M\$
- Philanthropie : plan de développement et grande campagne : + 0,8 M\$
- Licences et maintenance du matériel informatique et de téléphonie : + 1,5 M\$
- Autres : 2,3 M\$

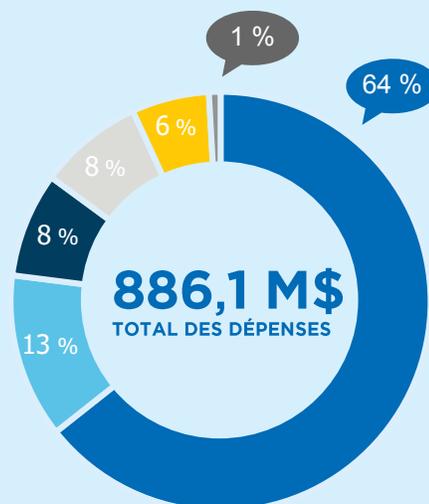
Autres dépenses

- Soutien aux unités - effet COVID-19 : 3,8 M\$
- Intérêts nets sur la dette : 4,9 M\$
- Plan triennal des TI : 4,0 M\$
- Mobilier, appareillage, outillage (MAO) : 3,7 M\$

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR FONCTION

BUDGET
2021-2022

| | |
|------------------|--|
| 570,1 M\$ | Enseignement, recherche et bourses |
| 112,3 M\$ | Soutien à l'enseignement et à la recherche |
| 71,6 M\$ | Administration |
| 71,3 M\$ | Gestion des immeubles |
| 52,9 M\$ | Services autofinancés |
| 7,9 M\$ | Autres dépenses |
| 886,1 M\$ | |



Les facultés

Les dépenses en enseignement et recherche s'établiront, pour l'exercice 2021-2022, à 570,1 M\$, une hausse de 1,8 % par rapport à l'année précédente. Même si, à l'échelle de l'Université, le présent budget prévoit une hausse globale de l'effectif étudiant, des variations seront observables, à la hausse comme à la baisse, selon les programmes, ce qui aura bien entendu des conséquences sur la capacité de dépenser des facultés.

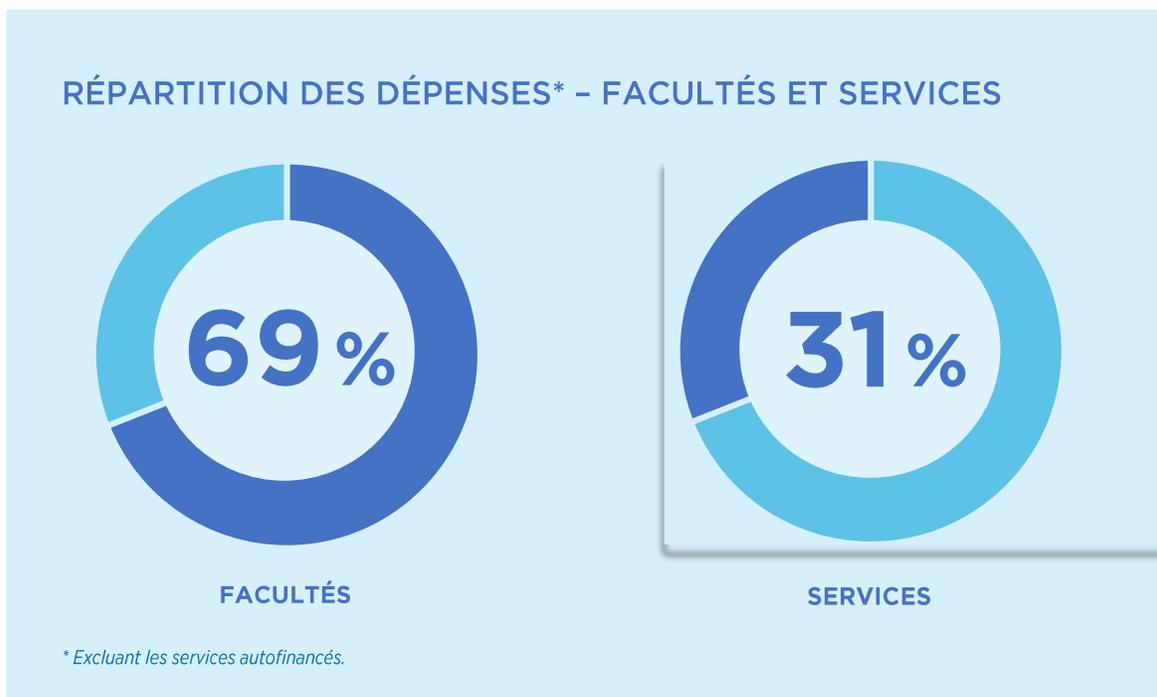
Comme dans l'exercice précédent, l'enveloppe budgétaire accordée aux facultés contient une prime à la délivrance du diplôme aux cycles supérieurs : la dépense prévue à cet effet en 2021-2022 devrait s'élever à près de 1,4 M\$, en hausse de quelques 91 000 \$ par rapport à l'an dernier. Pour chaque diplôme de recherche délivré dans les temps prescrits selon les règlements pédagogiques, une faculté recevra 1 500 \$ pour une maîtrise et 9 000 \$ pour un doctorat.

Le présent budget prévoit un certain nombre de mesures de soutien indirect aux facultés, notamment :

- Le Programme interne de bourses aux étudiants des cycles supérieurs sera dorénavant indexé annuellement, selon un calcul équivalant à la valeur de l'indexation des droits de scolarité nette du retour à l'aide financière. Pour l'exercice 2021-2022, cette mesure représente une bonification de 212 000 \$ à laquelle s'ajoute une somme de 250 000 \$ en guise de rattrapage : cette dernière enveloppe sera versée aux facultés sur deux ans afin de rétablir le niveau de financement du programme d'avant les compressions de 2015-2016.
- Encore cette année, une somme de 250 000 \$ sera consacrée à un programme de bourses d'études dans le domaine de l'intelligence artificielle.
- Une somme additionnelle de 1,7 M\$ sera disponible en 2021-2022 pour le recrutement d'étudiants internationaux, ce qui portera à 5,1 M\$ l'enveloppe totale disponible. Cette somme correspond à la subvention avancée à cette fin par le ministère de l'Enseignement supérieur, qui en réévaluera la pertinence en 2021-2022.
- Après la création d'un bureau de l'Université de Montréal en Chine en 2018, l'Université entend créer une représentation permanente en Europe, épice de son recrutement étudiant international et des collaborations en recherche, en s'associant avec HEC Montréal, qui dispose, depuis 2002, d'un bureau international pour l'Europe situé à Paris. Une enveloppe de 215 000 \$ est réservée pour ce projet en 2021-2022.
- En vue d'offrir un meilleur accompagnement aux facultés dans l'élaboration de projets de coopération internationale, le fonds des priorités institutionnelles soutiendra en 2021-2022 le recrutement d'une personne-ressource au sein de la Direction des affaires internationales.

- Encore cette année, une somme de 150 000 \$ est mise en réserve pour soutenir les collaborations interfacultaires dans l'implantation de programmes communs.

Enfin, la dépense minimale exigée de l'ensemble des facultés pour l'embauche d'auxiliaires d'enseignement augmentera de 2,8 % par rapport à l'an dernier.



Les services

En 2021-2022, les dépenses des services atteindront 255,2 M\$, en hausse de 3,1 %. Parmi les services qui font l'objet de provisions budgétaires particulières, mentionnons :

- La Direction des ressources humaines : ajustement budgétaire pour différentes initiatives (recrutement à l'extérieur du pays, accueil des travailleurs dérés, programme de santé et mieux-être pour le personnel).
- Le Bureau de la conduite responsable en recherche : allocation supplémentaire de 226 000 \$ pour la réalisation de mandats ponctuels en éthique et gouvernance ainsi qu'en conformité.
- Le Bureau Recherche-Développement-Valorisation : ajustement budgétaire en lien avec la révision du mandat du Centre d'expertise numérique pour la recherche.
- Le Bureau des communications et des relations publiques : allocation d'une somme non récurrente de 250 000 \$ pour l'organisation des collations de grades, qui inclura en 2021-2022 les cohortes de 2020-2021, dont les cérémonies ont été annulées en raison de la pandémie.

- La Direction des immeubles : ajustement de la base budgétaire pour couvrir la hausse de différents coûts de système (fonctionnement du campus MIL, taxes du campus de Laval, ajouts de ressources en gestion de projets, développement durable, etc.).
- Les Services aux étudiants : une somme de 248 391 \$ pour compenser les coûts relatifs à l'utilisation du Centre de santé et de consultation psychologique par le personnel de l'UdeM, conformément à une entente intervenue avec la communauté étudiante. Le niveau de cette contribution repose sur une croissance de 3,9 % des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires (FIO).
- Le Réseau des diplômés et des donateurs recevra une enveloppe de 0,8 M\$ pour le développement de ses activités et la préparation de la prochaine grande campagne de financement.

L'UdeM consacrera 600 000 \$ à la mise en œuvre du plan d'action Place aux Premiers Peuples 2020-2023, adopté en 2020. Cette somme s'ajoutera au budget de 335 000 \$ alloué de nouveau en 2021-2022 afin de promouvoir la culture d'équité, de diversité et d'inclusion à l'Université.

L'effet positif occasionné par le recul de la devise américaine, combiné à une réserve de 1,0 M\$ constituée à l'issue de l'exercice 2019-2020, assurera aux bibliothèques, en 2021-2022, le maintien de leur pouvoir d'achat pour les collections et l'acquisition de périodiques.

Autres dépenses

Les autres dépenses incluent notamment les intérêts sur la dette, qui varient peu depuis quelques années : ces intérêts s'élèveront en 2021-2022 à 4,9 M\$, en baisse de 0,9 M\$ par rapport à l'année précédente.

Au nombre des autres dépenses, mentionnons l'aide de 4,0 M\$ accordée aux Technologies de l'information pour la mise en œuvre de leur plan triennal, qui vise les projets de développement technologique, et une somme de 3,7 M\$ pour le mobilier, l'appareillage et l'outillage (MAO).

Données budgétaires

Cette section présente les données du budget de fonctionnement 2021-2022 de l'UdeM. Elle permet de suivre l'évolution des revenus et des dépenses de l'UdeM depuis l'exercice budgétaire précédent. Les données sont établies en fonction des hypothèses de revenus et de dépenses formulées par la Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle. Elles sont présentées par unités et par grands postes budgétaires.

- Sommaire des revenus et des dépenses
- Sommaire des revenus
- Sommaire des dépenses
- Calcul estimatif de la subvention de fonctionnement
- Enseignement et recherche
- Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche
- Services à l'enseignement et à la recherche
- Administration
- Gestion des immeubles
- Services aux étudiants
- Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM)
- Services auxiliaires



SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

(en milliers de dollars)

| | BUDGET DE GESTION 2021-2022 | RÉALISATIONS ESTIMÉES 2020-2021 | BUDGET DE GESTION 2020-2021 |
|--|--|--|--|
| | Au 31 décembre 2020 | | |
| REVENUS | | | |
| Revenus de fonctionnement | 828 967 \$ | 826 690 \$ | 827 165 \$ |
| Activités autofinancées | 46 028 \$ | 33 456 \$ | 35 330 \$ |
| | 874 995 \$ | 860 146 \$ | 862 495 \$ |
| DÉPENSES | | | |
| Dépenses de fonctionnement | 833 161 \$ | 820 463 \$ | 827 721 \$ |
| Activités autofinancées | 52 985 \$ | 46 559 \$ | 47 926 \$ |
| | 886 146 \$ | 867 022 \$ | 875 647 \$ |
| DÉFICIT BUDGÉTAIRE | | | |
| | (11 151) \$ | (6 876) \$ | (13 152) \$ |
| Réserve 2021-2022 pour éventualités liées à la situation de pandémie | 3 800 \$ | - | - |
| Impact 2021-2022 de la pandémie sur les activités autofinancées ¹ | 7 351 \$ | - | - |
| SOLDE BUDGÉTAIRE | - \$ | (6 876) \$ | (13 152) \$ |

1. L'impact de 7,4 M\$ des activités autofinancées correspond au déficit du CEPSUM de 1,4 M\$ une fois prise en compte la contribution de l'Université de 708 K\$. À ce montant s'ajoute la perte de 4,3 M\$ des entreprises auxiliaires alors que la contribution normalement attendue est de 1,7 M\$.

SOMMAIRE DES REVENUS

(en milliers de dollars)

| | BUDGET DE GESTION 2021-2022 | RÉALISATIONS ESTIMÉES 2020-2021 | BUDGET DE GESTION 2020-2021 |
|--|--|--|--|
| | | Au 31 décembre 2020 | |
| REVENUS DE FONCTIONNEMENT | | | |
| Droits de scolarité et frais d'admission | 150 754 \$ | 143 614 \$ | 144 388 \$ |
| Subvention de fonctionnement | 597 423 \$ | 600 711 \$ | 600 157 \$ |
| Autres revenus (cliniques, frais de gestion, compensation des coûts de la recherche, diplomation et autres) | 77 476 \$ | 77 631 \$ | 77 794 \$ |
| Fonds de relance | 3 314 \$ | 4 734 \$ | 4 826 \$ |
| | 828 967 \$ | 826 690 \$ | 827 165 \$ |
| ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES | | | |
| Services aux étudiants | 13 425 \$ | 12 478 \$ | 12 499 \$ |
| Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal | 17 950 \$ | 12 069 \$ | 12 987 \$ |
| Services auxiliaires | 14 653 \$ | 8 909 \$ | 9 844 \$ |
| | 46 028 \$ | 33 456 \$ | 35 330 \$ |
| | 874 995 \$ | 860 146 \$ | 862 495 \$ |

SOMMAIRE DES DÉPENSES

(en milliers de dollars)

| | BUDGET DE GESTION 2021-2022 | RÉALISATIONS ESTIMÉES 2020-2021 | BUDGET DE GESTION 2020-2021 |
|--|--|--|--|
| | | Au 31 décembre 2020 | |
| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | |
| Enseignement et recherche | 529 151 \$ | 518 301 \$ | 526 289 \$ |
| Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche | 27 132 \$ | 28 950 \$ | 29 246 \$ |
| Bourses | 10 457 \$ | 10 703 \$ | 10 341 \$ |
| Services à l'enseignement et à la recherche ¹ | 112 074 \$ | 107 831 \$ | 107 016 \$ |
| Administration | 71 471 \$ | 67 575 \$ | 68 049 \$ |
| Gestion des immeubles | 71 156 \$ | 72 040 \$ | 71 648 \$ |
| Dépenses d'intérêts nettes des revenus | 4 904 \$ | 5 770 \$ | 5 839 \$ |
| Vacances à payer | 3 016 \$ | 2 435 \$ | 2 435 \$ |
| Soutien aux étudiants octroyé par le ministère dans le contexte de crise sanitaire | - | 6 858 \$ | 6 858 \$ |
| Réserve centrale pour éventualités liées à la situation de pandémie | 3 800 \$ | - | - |
| | 833 161 \$ | 820 463 \$ | 827 721 \$ |
| ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES | | | |
| Services aux étudiants | 14 023 \$ | 13 067 \$ | 13 088 \$ |
| Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal | 20 034 \$ | 15 717 \$ | 16 897 \$ |
| Services auxiliaires | 18 928 \$ | 17 775 \$ | 17 941 \$ |
| | 52 985 \$ | 46 559 \$ | 47 926 \$ |
| | 886 146 \$ | 867 022 \$ | 875 647 \$ |

1. Pour les besoins de cette présentation, le budget du Centre de communication écrite est intégré sous la fonction « Services à l'enseignement et à la recherche ». Toutefois, il est présenté dans les pages suivantes sous l'unité « Services aux étudiants » (SAÉ), puisqu'il est sous la responsabilité des SAÉ depuis le 1er mai 2011.

CALCUL ESTIMATIF DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

(en milliers de dollars)

| | BUDGET DE GESTION 2021-2022 | RÉALISATIONS ESTIMÉES 2020-2021 | BUDGET DE GESTION 2020-2021 |
|---|--|--|--|
| | | Au 31 décembre 2020 | |
| Subvention normée | | | |
| Enseignement | 456 668 \$ | 456 239 \$ | 456 239 \$ |
| Soutien à l'enseignement | 79 256 \$ | 80 072 \$ | 80 072 \$ |
| Terrains et bâtiments | 59 313 \$ | 63 965 \$ | 63 965 \$ |
| Sous-total | 595 237 \$ | 600 276 \$ | 600 276 \$ |
| Revenus sujets à récupération | (31 206) \$ | (29 162) \$ | (29 162) \$ |
| Subvention générale | 564 031 \$ | 571 114 \$ | 571 114 \$ |
| Compte à recevoir au titre des effectifs étudiants des deux dernières années | 3 596 \$ | (123) \$ | (123) \$ |
| Ajustements spécifiques | | | |
| Location de locaux | 7 094 \$ | 8 245 \$ | 8 245 \$ |
| Subvention de contrepartie | 1 000 \$ | 1 000 \$ | 1 000 \$ |
| Autres ajustements | 21 702 \$ | 20 475 \$ | 19 922 \$ |
| Sous-total | 29 796 \$ | 29 720 \$ | 29 167 \$ |
| Total | 597 423 \$ | 600 711 \$ | 600 158 \$ |

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

(en milliers de dollars)

| | BUDGET DE GESTION 2021-2022 | RÉALISATIONS ESTIMÉES 2020-2021 Au 31 décembre 2020 | BUDGET DE GESTION 2020-2021 |
|---------------------------|--|--|--|
| FACULTÉS ET ÉCOLES | | | |
| Aménagement | 16 104 \$ | 15 912 \$ | 15 804 \$ |
| Arts et sciences | 175 281 \$ | 168 947 \$ | 173 348 \$ |
| Droit | 18 982 \$ | 18 282 \$ | 18 568 \$ |
| Éducation permanente | 19 463 \$ | 18 441 \$ | 18 640 \$ |
| Médecine | 131 634 \$ | 128 260 \$ | 130 194 \$ |
| Médecine dentaire | 21 055 \$ | 21 160 \$ | 22 327 \$ |
| Médecine vétérinaire | 58 489 \$ | 57 939 \$ | 58 144 \$ |
| Musique | 12 235 \$ | 12 735 \$ | 12 644 \$ |
| Optométrie | 8 685 \$ | 8 798 \$ | 8 595 \$ |
| Pharmacie | 14 802 \$ | 14 971 \$ | 14 659 \$ |
| Santé publique | 13 626 \$ | 11 816 \$ | 12 202 \$ |
| Sciences de l'éducation | 24 623 \$ | 24 497 \$ | 24 554 \$ |
| Sciences infirmières | 14 172 \$ | 16 543 \$ | 16 610 \$ |
| | 529 151 \$ | 518 301 \$ | 526 289 \$ |

Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, dont celles des priorités institutionnelles.

FONDS INTERNES DE RECHERCHE ET AUTRES DÉPENSES LIÉES À LA RECHERCHE

(en milliers de dollars)

| | BUDGET DE GESTION 2021-2022 | RÉALISATIONS ESTIMÉES 2020-2021 | BUDGET DE GESTION 2020-2021 |
|---|--|--|--|
| | | Au 31 décembre 2020 | |
| Infrastructure des centres et groupes de recherche | 5 179 \$ | 4 750 \$ | 4 840 \$ |
| Subventions de contrepartie | 845 \$ | 830 \$ | 880 \$ |
| Soutien à des projets individuels | 325 \$ | 325 \$ | 325 \$ |
| Projets particuliers et internationaux | 100 \$ | 100 \$ | 100 \$ |
| Comité universitaire d'éthique de la recherche | 150 \$ | 150 \$ | 150 \$ |
| Initiatives nouvelles | 720 \$ | 1 150 \$ | 750 \$ |
| Autres (colloques, associations et membership) | 185 \$ | 185 \$ | 185 \$ |
| Sous-total – Fonds internes de recherche | 7 504 \$ | 7 490 \$ | 7 230 \$ |
| Autres dépenses de recherche financées à même les intérêts et le recouvrement des coûts indirects associés aux fonds de recherche | 1 250 \$ | 1 200 \$ | 900 \$ |
| Autres fonds affectés | 4 520 \$ | 6 503 \$ | 7 015 \$ |
| Autres dépenses des centres de recherche | 698 \$ | 354 \$ | 698 \$ |
| Contribution à la Fondation canadienne pour l'innovation | 1 000 \$ | 1 000 \$ | 1 000 \$ |
| Transferts aux hôpitaux et établissements affiliés | 8 241 \$ | 8 241 \$ | 8 241 \$ |
| Fonds des priorités institutionnelles | 420 \$ | 420 \$ | 420 \$ |
| FI - Fédéral - SPS | 2 600 \$ | 2 794 \$ | 2 794 \$ |
| Autres dépenses de recherche | 899 \$ | 948 \$ | 948 \$ |
| Sous-total – Autres dépenses liées à la recherche | 19 628 \$ | 21 460 \$ | 22 016 \$ |
| Total – Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche | 27 132 \$ | 28 950 \$ | 29 246 \$ |

SERVICES À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

(en milliers de dollars)

| | BUDGET DE GESTION 2021-2022 | RÉALISATIONS ESTIMÉES 2020-2021 Au 31 décembre 2020 | BUDGET DE GESTION 2020-2021 |
|---|--|--|--|
| Direction des bibliothèques ¹ | 35 705 \$ | 35 715 \$ | 34 753 \$ |
| Bureau du registraire | 4 491 \$ | 4 404 \$ | 4 442 \$ |
| Service de l'admission et du recrutement | 6 394 \$ | 6 387 \$ | 6 546 \$ |
| Bureau Recherche - Développement - Valorisation | 7 648 \$ | 7 792 \$ | 7 382 \$ |
| Bureau de la conduite responsable en recherche | 1 885 \$ | 1 632 \$ | 1 675 \$ |
| Direction des affaires internationales | 3 319 \$ | 2 050 \$ | 2 341 \$ |
| Technologies de l'information | 36 802 \$ | 34 201 \$ | 34 139 \$ |
| Projets de développement et d'infrastructure technologiques | 4 000 \$ | 4 000 \$ | 4 000 \$ |
| Études supérieures et postdoctorales | 3 176 \$ | 3 024 \$ | 3 043 \$ |
| Unités de soutien à l'enseignement ² | 8 079 \$ | 8 072 \$ | 8 145 \$ |
| | 111 499 \$ | 107 277 \$ | 106 466 \$ |

Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, dont celles des priorités institutionnelles.

1. Depuis le 1er mai 2020, le Centre d'exposition est présenté sous les Bibliothèques, alors qu'il était auparavant sous la Direction générale.

2. Sont ici regroupés le Bureau de l'enseignement régional, le Centre de pédagogie universitaire, le Bureau de la promotion de la qualité, la Direction de la formation continue et le Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études. Le Centre de communication écrite est sous la responsabilité des Services aux étudiants depuis le 1^{er} mai 2011.

ADMINISTRATION

(en milliers de dollars)

| | BUDGET DE GESTION 2021-2022 | RÉALISATIONS ESTIMÉES 2020-2021 | BUDGET DE GESTION 2020-2021 |
|---|--|--|--|
| | | Au 31 décembre 2020 | |
| Bureau des communications et des relations publiques | 5 933 \$ | 5 319 \$ | 5 374 \$ |
| Développement durable | 791 \$ | 713 \$ | 689 \$ |
| Direction des finances | 9 399 \$ | 8 964 \$ | 8 999 \$ |
| Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle ¹ | 2 164 \$ | 1 652 \$ | 1 719 \$ |
| Direction générale ² (incluant la contribution aux Presses de l'Université de Montréal) | 7 718 \$ | 6 941 \$ | 7 142 \$ |
| Bureau de la performance organisationnelle | 242 \$ | 334 \$ | 424 \$ |
| Direction des ressources humaines et Bureau du personnel enseignant | 15 481 \$ | 14 007 \$ | 14 213 \$ |
| Réseau des diplômés et des donateurs de l'UdeM (incluant la contribution aux Belles Soirées) | 10 545 \$ | 9 750 \$ | 10 272 \$ |
| Secrétariat général | 9 628 \$ | 9 853 \$ | 9 593 \$ |
| Bureau de l'audit interne | 1 257 \$ | 1 075 \$ | 1 048 \$ |
| Direction de la prévention et de la sécurité | 8 313 \$ | 8 967 \$ | 8 576 \$ |
| | 71 471 \$ | 67 575 \$ | 68 049 \$ |

Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, dont celles des priorités institutionnelles.

1. Depuis le 1er mai 2020, la Direction du budget et de la planification et le Bureau de recherche institutionnelle sont fusionnés pour créer la Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle.

2. Depuis le 1er mai 2020, le Centre d'exposition est présenté sous les Bibliothèques, alors qu'il était auparavant sous la Direction générale.

GESTION DES IMMEUBLES

(en milliers de dollars)

| | BUDGET DE GESTION 2021-2022 | RÉALISATIONS ESTIMÉES 2020-2021 | BUDGET DE GESTION 2020-2021 |
|--------------------------------------|--|--|--|
| | | Au 31 décembre 2020 | |
| Direction des immeubles | | | |
| Dépenses générales de fonctionnement | 46 229 \$ | 46 416 \$ | 45 329 \$ |
| Gestion des espaces loués | 11 850 \$ | 12 995 \$ | 13 227 \$ |
| Énergie | 15 541 \$ | 15 324 \$ | 15 833 \$ |
| Courrier | 1 625 \$ | 1 625 \$ | 1 625 \$ |
| Assurances | 2 796 \$ | 2 565 \$ | 2 565 \$ |
| | 78 041 \$ | 78 925 \$ | 78 579 \$ |
| Revenus et imputations | (6 885) \$ | (6 885) \$ | (6 931) \$ |
| Total | 71 156 \$ | 72 040 \$ | 71 648 \$ |

Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, dont celles des priorités institutionnelles.

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

(en milliers de dollars)

| | BUDGET DE GESTION 2021-2022 | RÉALISATIONS ESTIMÉES 2020-2021 | BUDGET DE GESTION 2020-2021 |
|--|--|--|--|
| | | Au 31 décembre 2020 | |
| REVENUS | | | |
| Cotisations des étudiants | 9 124 \$ | 8 585 \$ | 8 630 \$ |
| Subvention du MES | 3 246 \$ | 3 089 \$ | 3 088 \$ |
| | <u>12 370 \$</u> | <u>11 674 \$</u> | <u>11 718 \$</u> |
| Revenus d'activités | 1 055 \$ | 804 \$ | 781 \$ |
| | <u>13 425 \$</u> | <u>12 478 \$</u> | <u>12 499 \$</u> |
| DÉPENSES | | | |
| Direction, communications et gestion informatique | 2 527 \$ | 2 369 \$ | 2 390 \$ |
| Centre de santé et de consultation psychologique | 2 973 \$ | 2 678 \$ | 2 699 \$ |
| Accueil et intégration | 3 380 \$ | 3 131 \$ | 3 122 \$ |
| Ressources socio-économiques | 1 773 \$ | 1 672 \$ | 1 684 \$ |
| Centre étudiant de soutien à la réussite | 3 370 \$ | 3 217 \$ | 3 193 \$ |
| | <u>14 023 \$</u> | <u>13 067 \$</u> | <u>13 088 \$</u> |
| EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS | <u>(598) \$</u> | <u>(589) \$</u> | <u>(589) \$</u> |
| Contribution de l'Université aux services de santé¹ | 248 \$ | 239 \$ | 239 \$ |
| Contribution de l'Université au soutien à la réussite¹ | 350 \$ | 350 \$ | 350 \$ |
| SOLDE PROJETÉ | <u>0 \$</u> | <u>0 \$</u> | <u>0 \$</u> |

CENTRE DE COMMUNICATION ÉCRITE²

| | | | |
|---------------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| Revenus | 4 \$ | - | 4 \$ |
| Dépenses | 579 \$ | 521 \$ | 554 \$ |
| Excédent des dépenses sur les revenus | (575) \$ | (521) \$ | (550) \$ |
| Budget versé | 575 \$ | 554 \$ | 550 \$ |
| SOLDE PROJETÉ | <u>0 \$</u> | <u>33 \$</u> | <u>0 \$</u> |

¹ L'Université de Montréal alloue un financement de 248 391 \$ aux Services aux étudiants (SAÉ) pour compenser les coûts relatifs à l'utilisation de la du Centre de santé et de consultation psychologique par son personnel ainsi qu'une somme de 350 000 \$ pour le soutien à la réussite.

² Auparavant, le Centre de communication écrite (CCE) relevait des Services de soutien à l'enseignement. À la suite d'une restructuration, le CCE est sous la responsabilité des SAÉ depuis le 1^{er} mai 2011.

CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (CEPSUM)

(en milliers de dollars)

| | BUDGET DE GESTION 2021-2022 | RÉALISATIONS ESTIMÉES 2020-2021 | BUDGET DE GESTION 2020-2021 |
|--|--|--|--|
| | | Au 31 décembre 2020 | |
| SERVICE DES SPORTS | | | |
| REVENUS | | | |
| Cotisations des étudiants | 8 177 \$ | 7 924 \$ | 7 859 \$ |
| Abonnements, inscriptions et revenus divers | 5 519 \$ | 2 781 \$ | 3 331 \$ |
| | <u>13 696 \$</u> | <u>10 705 \$</u> | <u>11 190 \$</u> |
| DÉPENSES | | | |
| | <u>14 987 \$</u> | <u>12 750 \$</u> | <u>13 693 \$</u> |
| | (1 291) \$ | (2 045) \$ | (2 503) \$ |
| | | | |
| SPORT D'EXCELLENCE | | | |
| Revenus | 3 593 \$ | 908 \$ | 1 151 \$ |
| Dépenses | 4 021 \$ | 2 221 \$ | 2 352 \$ |
| | (428) \$ | (1 313) \$ | (1 201) \$ |
| Bourses du sport d'excellence | (191) \$ | (181) \$ | (181) \$ |
| | <u>(619) \$</u> | <u>(1 494) \$</u> | <u>(1 382) \$</u> |
| | | | |
| CLINIQUE DE MÉDECINE DU SPORT | | | |
| Revenus | 661 \$ | 456 \$ | 646 \$ |
| Dépenses | 835 \$ | 565 \$ | 671 \$ |
| | <u>(174) \$</u> | <u>(109) \$</u> | <u>(25) \$</u> |
| | | | |
| TOTAL – EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS | <u>(2 084) \$</u> | <u>(3 648) \$</u> | <u>(3 910) \$</u> |
| Contribution de l'Université au CEPSUM et au sport d'excellence | 708 \$ | 698 \$ | 698 \$ |
| SOLDE PROJETÉ | <u>(1 376) \$</u> | <u>(2 950) \$</u> | <u>(3 212) \$</u> |

SERVICES AUXILIAIRES

(en milliers de dollars)

| | BUDGET DE GESTION 2021-2022 | RÉALISATIONS ESTIMÉES 2020-2021 | BUDGET DE GESTION 2020-2021 |
|---------------------------------|--|--|--|
| | | Au 31 décembre 2020 | |
| Services alimentaires | | | |
| Revenus | 2 559 \$ | 288 \$ | 288 \$ |
| Dépenses | 3 096 \$ | 2 005 \$ | 2 005 \$ |
| Remboursement d'immobilisations | 289 \$ | 144 \$ | 144 \$ |
| Déficit | <u>(826) \$</u> | <u>(1 861) \$</u> | <u>(1 861) \$</u> |
| Résidences | | | |
| Revenus | 2 357 \$ | 1 124 \$ | 1 124 \$ |
| Dépenses | 3 567 \$ | 3 200 \$ | 3 158 \$ |
| Remboursement d'immobilisations | 1 095 \$ | 1 730 \$ | 1 730 \$ |
| Déficit | <u>(2 305) \$</u> | <u>(3 806) \$</u> | <u>(3 764) \$</u> |
| Magasins | | | |
| Revenus | 7 839 \$ | 6 481 \$ | 7 256 \$ |
| Dépenses | 8 857 \$ | 8 516 \$ | 8 714 \$ |
| Remboursement d'immobilisations | 58 \$ | 254 \$ | 254 \$ |
| Déficit | <u>(1 076) \$</u> | <u>(2 289) \$</u> | <u>(1 712) \$</u> |
| Stationnements | | | |
| Revenus | 1 898 \$ | 1 016 \$ | 1 176 \$ |
| Dépenses | 1 181 \$ | 1 166 \$ | 1 176 \$ |
| Remboursement d'immobilisations | 785 \$ | 760 \$ | 760 \$ |
| Déficit | <u>(68) \$</u> | <u>(910) \$</u> | <u>(760) \$</u> |
| Sommaire | | | |
| Revenus | 14 653 \$ | 8 909 \$ | 9 844 \$ |
| Dépenses | 16 701 \$ | 14 887 \$ | 15 053 \$ |
| Remboursement d'immobilisations | 2 227 \$ | 2 888 \$ | 2 888 \$ |
| Déficit | <u>(4 275) \$</u> | <u>(8 866) \$</u> | <u>(8 097) \$</u> |



Annexes

1. Le processus budgétaire
2. La structure budgétaire de l'UdeM

Le processus budgétaire

L'ÉLABORATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT : QUI FAIT QUOI ?

L'élaboration du budget de fonctionnement de l'Université met à contribution de nombreux acteurs de la communauté universitaire. Chaque instance, unité ou comité intervient à une ou des étapes précises de la préparation du budget, qui s'échelonne sur six mois. Au fil de l'exercice, des quantités importantes d'informations sont analysées et prises en considération afin d'en arriver à une allocation optimale des ressources de l'Université en fonction des contraintes inhérentes au cadre financier d'un établissement public d'enseignement.

Le Conseil

C'est au Conseil de l'Université que revient la responsabilité d'adopter le budget, sur recommandation du Comité exécutif. Cette étape survient après que l'Assemblée universitaire a été informée du projet de budget. Le Conseil est composé de 24 membres, dont près de la moitié sont des membres du personnel ou des étudiants. Il constitue, avec l'Assemblée universitaire, le Comité exécutif et la Commission des études, le groupe des quatre grands corps universitaires responsables de l'administration générale de l'Université.

L'Assemblée universitaire

L'Assemblée universitaire prend connaissance du budget avant son adoption. C'est par un comité permanent spécialement mandaté pour étudier le projet de budget de fonctionnement (le Comité du budget de l'Assemblée universitaire, à ne pas confondre avec le Comité du budget) que les membres de l'Assemblée sont informés des orientations budgétaires et du processus d'allocation des crédits. Elle transmet par la suite au Conseil ses observations et ses recommandations. L'Assemblée universitaire est formée d'une centaine de membres, dont le recteur, les vice-recteurs et les doyens, de même que des représentants du corps professoral, des personnels administratif et de soutien et des étudiants.

Le Comité exécutif

Composé du recteur et de membres du Conseil, le Comité exécutif a la responsabilité de préparer le budget, d'en surveiller l'exécution, d'effectuer les virements de fonds et de voter les suppléments budgétaires en fonction des normes fixées par le Conseil. Il mandate le Comité du budget pour tracer les grandes orientations qui président à l'allocation budgétaire et pour élaborer le budget.

Le Comité du budget

Le Comité du budget est mandaté par le Comité exécutif pour préparer le budget de l'Université. Présidé par le vice-recteur à l'administration et aux finances, et constitué de membres de la direction, du Conseil et du Comité exécutif, le Comité du budget définit les grandes orientations budgétaires et s'assure de l'allocation optimale des ressources budgétaires aux facultés et aux services.

Le Comité d'audit et des finances

Le Comité d'audit et des finances assiste le Conseil de l'Université, dont il relève, dans l'exercice de ses responsabilités de gouvernance. En ce qui touche au budget de fonctionnement, il a pour mandat d'analyser les orientations budgétaires définies annuellement par le Comité du budget et de faire ses recommandations au Comité exécutif. Il est composé de deux membres du Conseil et de deux membres externes, en plus du recteur et de son représentant (le vice-recteur à l'administration et aux finances).

Le Vice-rectorat à l'administration et aux finances

Le vice-recteur à l'administration et aux finances préside le Comité du budget et veille à l'opérationnalisation des orientations définies par le Comité. Il supervise tout le processus budgétaire avec l'aide de la Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle.

La Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle

Le Comité du budget est aidé, à toutes les étapes de l'exercice budgétaire, par la Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle, qui aménage les enveloppes allouées aux unités en fonction des orientations arrêtées par le Comité. La Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle effectue aussi le suivi budgétaire durant l'année, en vérifiant à deux moments précis l'évolution des dépenses et des revenus des unités. Sous l'autorité du vice-recteur à l'administration et aux finances pour ce volet de ses fonctions, le directeur du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle assure la permanence du Comité du budget, dont il est le secrétaire.

Les décanats

Le doyen ou la doyenne prépare le budget de sa faculté et, après l'avoir présenté, en discute avec les dirigeants de l'Université et les instances compétentes. Il administre sa faculté en fonction des crédits qui lui sont alloués et, après consultation du conseil de faculté, peut effectuer les virements appropriés conformément aux normes et aux critères établis à cet égard par le Comité exécutif. Dans le cas de facultés départementalisées, c'est le doyen qui approuve ou modifie le budget de chaque département.

Les directions de service

Comme le doyen ou la doyenne, le directeur ou la directrice de service prépare un budget et administre son service en fonction des crédits qui lui sont accordés. Il peut répartir ces fonds entre les différentes branches de son unité, selon les priorités et les objectifs qu'il a fixés.

La Direction des finances

Bien qu'elle n'intervienne pas dans la préparation du budget, la Direction des finances exerce un contrôle dans l'application des règles budgétaires tout au long de l'année. Elle produit les états financiers, qui dressent l'état des résultats et de l'évolution des soldes des différents fonds – dont le fonds de fonctionnement – au 30 avril de chaque année, les fait valider par des vérificateurs externes et les soumet au Conseil pour approbation.

LE CALENDRIER D'ÉLABORATION DU BUDGET

Depuis 2018, le Conseil de l'Université adopte le budget en avril, et non plus en mars comme ce fut longtemps la tradition. Ce changement calendaire est motivé par une volonté de mieux tenir compte des mesures dictées par le gouvernement du Québec dans son propre budget, qui est déposé à la fin du mois de mars de chaque année, et du taux d'indexation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires (FIO) autorisé par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Néanmoins, comme les règles budgétaires du MES sont généralement communiquées aux universités en mai, l'Université continuera de préparer son budget selon des estimations fondées sur des informations partielles.

| ÉTAPES | PÉRIODE DE RÉALISATION | | | | | | | |
|--|------------------------|----------|----------|---------|---------|------|-------|---|
| | Octobre | Novembre | Décembre | Janvier | Février | Mars | Avril | |
| 1. Réalisations estimées au 30 septembre | ■ | | | | | | | |
| 2. Adoption d'un modèle d'allocation budgétaire | | ■ | ■ | | | | | |
| 3. Amorce de la rédaction des règles d'attribution et de gestion budgétaires | | ■ | ■ | | | | | |
| 4. Élaboration du canevas des enveloppes budgétaires | | ■ | ■ | | | | | |
| 5. Estimation des réserves, des masses salariales et des avantages sociaux | | ■ | ■ | | | | | |
| 6. Estimation de la subvention du MES de l'année suivante et des revenus de l'UdeM | | ■ | ■ | | | | | |
| 7. Réalisations estimées au 31 décembre | | | | ■ | | | | |
| 8. Estimation des inscriptions (EETC) de l'année en cours selon la méthode de financement interne | | | | ■ | ■ | | | |
| 9. Préparation du budget de gestion et des enveloppes budgétaires | | | | ■ | ■ | ■ | | |
| 10. Rencontres prébudgétaires avec les unités | | | | ■ | ■ | | | |
| 11. Présentation du budget - au Comité exécutif, - au Comité du budget de l'Assemblée universitaire, - à l'Assemblée universitaire, - aux doyens et aux directeurs de service. | | | | | | | ■ | ■ |
| 12. Adoption du budget par le Conseil de l'Université | | | | | | | ■ | ■ |
| 13. Transmission des enveloppes budgétaires aux unités | | | | | | | ■ | ■ |

La structure budgétaire

Considéré globalement, le budget de l'Université de Montréal s'appuie sur quatre fonds qui obéissent chacun à des règles de gestion distinctes :

- le **fonds de fonctionnement**, qui sert à financer principalement les activités d'enseignement et de soutien à l'enseignement, l'administration, le fonctionnement général du campus ainsi que certaines activités internes de recherche;
- le **fonds avec restrictions**, qui est constitué en très grande partie des contrats et des subventions de recherche;
- le **fonds de dotation**, qui sert à capitaliser les contributions des donateurs de l'UdeM. Les dons affectés à des projets de recherche particuliers sont comptabilisés au fonds avec restrictions.
- le **fonds des immobilisations**, réservé au financement des projets d'infrastructures immobilières, technologiques ou autres.

Les deux premiers fonds – fonctionnement et avec restrictions – servent à financer directement les activités des deux volets de la mission universitaire que sont l'enseignement et la recherche, tandis que les deux autres fonds – dotation et immobilisations – financent plutôt des projets de développement en soutien à la mission fondamentale de l'Université. Tous fonds confondus, l'UdeM a affiché des revenus de 1 158,9 M\$ et des dépenses de 1 138,3 M\$, excluant les avantages sociaux futurs, pour l'exercice financier s'étant terminé le 30 avril 2020.

Le présent document expose uniquement le budget de fonctionnement de l'UdeM, c'est-à-dire les hypothèses de croissance des revenus et des dépenses du fonds de fonctionnement, les principes d'allocation des ressources financières aux unités et les enveloppes budgétaires qui leur sont allouées. Le processus d'allocation budgétaire ne détaille pas le volume des virements entre le fonds de fonctionnement et les autres fonds qui peuvent être faits en cours d'année : ce sont les états financiers qui, au terme de l'année financière, fournissent toute l'information pertinente sur ce genre d'opérations.

Les quatre fonds sont distincts les uns des autres et tout virement de l'un à l'autre obéit à des règles comptables précises.

LE FONDS DE FONCTIONNEMENT ET LE FONDS DES IMMOBILISATIONS

En vertu des règles de gestion du ministère de l'Enseignement supérieur, il est interdit de prélever du fonds des immobilisations des sommes pour couvrir des dépenses courantes de fonctionnement. En revanche, des virements sont effectués chaque année du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. En 2019-2020, environ 63,0 M\$ ont ainsi été versés du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. Près de 60 % de cette somme couvrent des dépenses d'immobilisation, mais qui ne sont pas des dépenses

immobilières : acquisitions documentaires, aménagement de laboratoires de recherche ou d'animaleries, rehaussement du réseau informatique, achat du progiciel de gestion intégré et d'ordinateurs pour les professeurs, etc.

LE FONDS DE FONCTIONNEMENT ET LE FONDS DE DOTATION

Le fonds de dotation totalisait 345,0 M\$ au 30 avril 2020. Les revenus de capitalisation du fonds de dotation servent principalement à financer les chaires philanthropiques de recherche ou des programmes de bourses d'études et sont par conséquent versés en grande partie au fonds avec restrictions. Un maximum de 0,5 point de pourcentage du rendement du fonds de dotation peut être viré au fonds de fonctionnement pour financer nos activités de développement philanthropique. En 2019-2020, ce pourcentage se chiffrait à 0,5 %, soit environ 1,4 M\$.

LE FONDS DE FONCTIONNEMENT ET LE FONDS AVEC RESTRICTIONS

Le fonds avec restrictions comptabilise pour l'essentiel les subventions et les contrats de recherche, ainsi que les dons affectés à des projets de nature scientifique. Certaines subventions de recherche gérées par le fonds avec restrictions, comme celles du Programme des chaires de recherche du Canada, servent en partie à payer des salaires de professeurs, salaires qui, eux, sont pris en charge par le fonds de fonctionnement. L'UdeM compte dans ses rangs 105 titulaires de chaire de recherche du Canada – sans compter la trentaine de titulaires de nos écoles affiliées – sur les quelque 2 000 professorats de recherche qui sont financés au pays par ce programme.

Inversement, la recherche occasionne des frais qui pèsent indirectement sur le fonds de fonctionnement. On estime en général que ces frais indirects peuvent atteindre jusqu'à 50 % du total des subventions et des contrats de recherche. Or, ces frais sont couverts à moins de 20 % par les programmes gouvernementaux. À l'UdeM, nous évaluons nos besoins à ce titre à environ 114,0 M\$ sur la base du taux de 50 % de nos revenus de recherche. En guise de comparaison, nous avons touché, en 2019-2020, 42,1 M\$ des gouvernements du Québec et du Canada pour couvrir les coûts indirectement liés aux activités de recherche sur nos campus.

La différence, de près de 72,0 M\$, n'est pas nécessairement absorbée par le fonds courant de fonctionnement. D'une part, certains besoins ne sont tout simplement pas comblés : comme pour les immeubles, il existe un « entretien différé » des ressources allouées à la recherche. D'autre part, il est difficile pour nous d'évaluer avec précision la part des frais indirects de la recherche qui est assumée par le budget de fonctionnement, en raison notamment de la difficulté d'assigner de manière claire une dépense à la recherche ou à l'enseignement. Un exemple : les acquisitions des bibliothèques soutiennent les activités de nos chercheurs, mais elles contribuent également à la formation de nos étudiants, en particulier aux cycles supérieurs.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7, Canada

Tél. : 514-343-6111 Site Internet : www.umontreal.ca

Ce document peut être consulté à l'adresse
budget.umontreal.ca

Publié par le Bureau des communications et des relations publiques de l'Université de Montréal, mai 2021